



ITEP Le Logis

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

PROJET D'ETABLISSEMENT



Accueil – Direction – Services administratifs
7 rue du Moulin - 78470 St-Lambert des Bois
Tél : 01.39.44.88.20. Télécopie : 01.30.96.09.80
itep.logis@avvej.asso.fr

Contact : Geneviève de Foucauld, Directrice
g.defoucauld@avvej.asso.fr

VERSION 2014

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
PARTIE I. PRESENTATION DE L'ITEP « LE LOGIS »	4
1. LES MISSIONS	5
1.1 Les missions de l'action sociale et médico-sociale	5
1.2 Les missions spécifiques aux ITEP-SESSAD	5
1.3 Le cadre d'intervention	6
2. LE PUBLIC ACCUEILLI	7
2.1 Les difficultés présentées par les jeunes accueillis	7
2.2 Face à un public plus jeune, aux situations plus complexes, quelles réponses apporter	9
3. LA SYNERGIE DES TROIS DIMENSIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT	10
3.1 Présentation des 3 modalités d'accompagnement	10
3.1 L'interdisciplinarité, pourquoi ?	11
3.3 L'interdisciplinarité, comment ?	11
4. LA COMPLEMENTARITE DES MODES D'ACCUEIL POUR DES PARCOURS SOUPLES ET ADAPTES	13
4.1 Des modes d'accueil complémentaires	13
4.2 La notion de <i>parcours</i> au sein de l'ITEP	14
4.3 Le déploiement de l'accompagnement sur les 3 sites géographiques de l'ITEP	14
5. LES PRINCIPES ET THEMATIQUES D'INTERVENTION	17
5.1 Un retour aux sources	17
5.2 Quelques points forts de ces nouvelles approches pédagogiques	17
PARTIE II. L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE	20
1. L'ADMISSION ET L'ACCUEIL DE L'ENFANT	20
1.1 Les critères d'admission	20
1.2 La procédure d'admission	21
1.3 L'accueil de l'enfant	22
2. L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE AU QUOTIDIEN ET SA PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE	244
2.1 Le partage et la participation à la vie quotidienne collective	24
2.2 Les parents	26
2.3 L'accompagnement éducatif	26
2.4 L'accompagnement pédagogique	299
2.5 L'accompagnement thérapeutique	333

3. LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT	38
3.1 Définition	38
3.2 Les étapes incontournables	39
3.3 La référence éducative	39
3.4 Les outils	40
3.5 La participation du jeune et des parents au projet d'accompagnement	40
3.6 La préparation de l'orientation et de la fin de l'accompagnement	41

**PARTIE III. L'ORGANISATION INTERNE ET LE FONCTIONNEMENT
INSTITUTIONNEL** **43**

1. LA COMPOSITION DES EQUIPES.....	43
1.1 Les problématiques de recrutement et de qualification des professionnels	43
1.2 L'accueil des stagiaires	44

2. LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL	45
2.1 La coordination entre les professionnels	46
2.2 Le soutien aux professionnels	46

3.LES MOYENS MATERIELS	48
3.1 Une philosophie	48
3.2 L'environnement, les locaux et la qualité du cadre bâti.....	48
3.3 L'hygiène et l'intimité.....	49
3.4 La sécurité et la remise aux normes ERP	49
3.5 La qualité des prestations supports à l'accompagnement	50

4.L'AVVEJ, ASSOCIATION GESTIONNAIRE... ET PLUS ENCORE	52
4.1 Les options fondamentales (extraits)	52
4.2 La méthodologie de l'action	52
4.3 Les orientations associatives	52
4.4 Les espaces de soutien et de rencontres	533

5. LES PARTENAIRES EXTERIEURS.....	54
---	-----------

PARTIE IV. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET D'EVOLUTION..... **56**

1. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT	56
--	-----------

2. LES DEMARCHES D'EVALUATION DE LA QUALITE	57
--	-----------

GLOSSAIRE.....	59
-----------------------	-----------

A VANT-PROPOS

Le projet d'établissement est un document qui vise à décrire son activité mais aussi ses orientations pour les 5 ans à venir.¹

Il a été conçu dans une démarche participative, associant l'ensemble des équipes du Logis, de l'ITÉP² et du SESSAD³.

Il intervient dans une période de mutations importantes, tant en termes d'évolutions du public accueilli, de bouleversements institutionnels, que de transformations du secteur médico-social et de notre société dans son ensemble.

Le projet se fait l'écho des chantiers conduits par les équipes du Logis ces dernières années, visant à améliorer le fonctionnement de l'institution et la qualité de l'accompagnement.

Il s'inscrit dans la continuité des principes fondateurs de l'institution et de l'association AVVEJ⁴.

Il incarne notre volonté d'aller vers...

Aller vers les jeunes accueillis et leurs familles, être au plus près de leurs attentes et de leurs besoins,

Aller vers l'avenir, définir des orientations communes, partager des projets innovants,

Aller vers la vie !

¹ Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : art. L 311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

² Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

³ Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

⁴ Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes

INTRODUCTION

« Savoir d'où je viens pour savoir où je vais » : ce proverbe africain nous situe dans l'espace et dans le temps et nous rappelle que le passé d'un établissement constitue toujours un domaine intéressant à explorer, surtout lorsque cet établissement a constitué la première réalisation d'une association qui n'a cessé de se développer depuis soixante ans.

L'association « Vers la Vie » est déclarée le 21 mars 1951 par Jean-Claude Ferrand, son fondateur. Il s'agit là d'un projet qui a mûri dans l'immédiat après-guerre chez un combattant pour la liberté qui tente une synthèse entre une démarche éducative issue du scoutisme et une démarche médicale (le fondateur est étudiant en médecine).

C'est la rencontre avec René Duphil, commissaire des Eclaireurs de France, qui va faciliter la réalisation des projets éducatifs de Jean-Claude Ferrand en l'orientant vers une propriété du Scoutisme Français située à Saint Lambert des Bois. L'achat de cette propriété va permettre en février 1952 l'ouverture d'un établissement qui accueille très rapidement une quarantaine d'adolescents.

La prise en charge des jeunes est fondée sur quelques principes de base :

- ❖ une vie quotidienne partagée*
- ❖ une pédagogie scolaire et professionnelle individualisée*
- ❖ un développement des activités culturelles et sportives entraînant une réelle prise de responsabilité*
- ❖ un conseil de maison qui donne la parole à chacun*
- ❖ un appui psychologique et psychiatrique lorsque cela est nécessaire.*

Ces principes s'inspirent de trois courants :

- ❖ La psychothérapie institutionnelle, initiée par les docteurs Lucien Bonnafé et François Tosquelles à Saint Alban (Lozère), part du principe que c'est l'institution qui est soignante.*
- ❖ Le courant de l'éducation nouvelle, où nous retrouvons des grands pédagogues comme Henri Pestalozzi, Maria Montessori, Célestin Freinet, pose comme principe que l'enfant est ouvert au savoir et qu'il faut susciter son intérêt en partant de ses compétences.*
- ❖ Le courant de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse apporte une nouvelle conception du vivre ensemble en développant la culture, les sports, les loisirs, les notions de partage, dans une vie d'équipe qui permet des prises de responsabilités.*

L'éducateur est celui qui passe le plus de temps avec l'enfant : il constitue le pivot autour duquel les différentes interventions vont s'organiser. Il va favoriser le lien entre les actions menées autour, ou avec l'enfant.

La coordination avec la classe est particulièrement importante. En effet certaines activités conduites dans le groupe (navigation, escalade, spéléologie, construction de bateaux...) supposent des savoirs qui seront acquis en classe. Vie de classe et vie de groupe sont très liées car très complémentaires et l'enfant doit percevoir combien ce qu'il apprend en classe lui est utile dans la vie quotidienne.

Encore faut-il que chacun au sein de l'équipe institutionnelle comprenne ce qui se passe pour chaque jeune et comprenne aussi le sens de ses propres implications afin de dépasser progressivement les difficultés et de favoriser l'épanouissement du jeune. Pour ce faire, une supervision et des groupes de parole existent avec l'appui du psychiatre, du psychologue ou d'un intervenant extérieur. Les réunions de synthèse permettent également de faire le point pour chaque enfant tout en réfléchissant à la raison d'être de certains comportements et à « la façon d'être avec » dans les différents lieux fréquentés par l'enfant.

Chaque intervenant ne travaille pas seul : c'est l'ajustement constant des différentes actions conduites dans l'intérêt de l'enfant qui va permettre de comprendre les comportements difficiles et de trouver progressivement la conduite à tenir.

Cette tentative d'institution soignante a été portée par les équipes successives avec des hauts et des bas car la réussite n'est jamais assurée. Cependant, une étude menée dans les années quatre-vingt a montré que près de 80 % des jeunes accueillis au Logis sont parvenus à trouver une place normale dans la société et que certains ont même fort bien réussi.

Poursuivons donc ensemble la construction de ce projet pour l'épanouissement des jeunes accueillis : les équipes du Logis sont en mesure de le faire.

Roger Bello
Vice-Président de l'AVVEJ

PARTIE I. PRESENTATION DE L'ITEP « LE LOGIS »

« Le Logis » se compose d'un ITEP et d'un SESSAD, sous la responsabilité d'une même direction et de l'association AVVEJ.

Cette institution a pour vocation de **prendre soin des jeunes rencontrant des difficultés dans leur socialisation et leur accès aux apprentissages, à travers un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique.**

La diversité et la complémentarité des modes d'accueil permettent de proposer **une palette de prises en charge, mobilisable pour chaque jeune en fonction de ses besoins et de son évolution.**

1953, l'ITEP Le Logis, **premier établissement créé par l'AVVEJ** ouvre ses portes. Initialement « Institut de Rééducation », Le Logis est à l'origine même de l'association « Vers la vie ». Sous l'impulsion de Jean-Claude Ferrand, cette structure invente alors une forme **d'action éducative innovante, s'inspirant des mouvements d'éducation populaire et des courants de psychothérapie institutionnelle.** Elle développe cette philosophie de l'accompagnement à travers :

- la vie quotidienne partagée en internat
- une pédagogie scolaire et professionnelle individualisée et construite à partir des intérêts et de la motivation du jeune
- un accompagnement psychologique et psychiatrique, des loisirs thérapeutiques.

Aujourd'hui encore, l'accompagnement des jeunes au Logis est essentiellement centré sur ces dimensions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques, avec un accompagnement vers les apprentissages professionnels plus externalisé que par le passé.

L'établissement dépendait autrefois d'une triple habilitation Assurance maladie / Aide sociale à l'enfance / Protection judiciaire de la jeunesse. Aujourd'hui, son activité est financée par l'Assurance maladie et soumise au contrôle de l'ARS Ile-de-France⁵. Les jeunes sont, eux, orientés vers Le Logis sur décision de la Commission d'orientation de la MDPH (CHL)⁶.

Depuis 2004, l'ITEP est habilité à accueillir **50 jeunes de 8 à 20 ans**, répartis en 42 places d'internat et 8 places de semi-internat⁷.



REALISE AVEC LA PARTICIPATION DES ENFANTS

⁵ Agence Régionale de Santé, instaurée par la loi du 21 juillet 2009 dite loi « HPST » (Hôpital, Patients, Territoires)

⁶ Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), mise en place par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans le département des Yvelines, ces commissions sont organisées par « Coordinations Handicap Locales » (CHL) réparties sur le territoire.

⁷ Arrêté du Préfet des Yvelines (DDASS) N°A-04-01699 du 28 septembre 2004.

1. LES MISSIONS

Le Logis s'inscrit dans le respect des missions :

- **de l'action sociale et médico-sociale,**
- **et plus particulièrement de l'accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique de jeunes présentant des difficultés psychologiques.**

1.1 Les missions de l'action sociale et médico-sociale

- Promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté.
- Prévenir les exclusions et en corriger les effets⁸.

1.2 Les missions spécifiques aux ITEP-SESSAD

*« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent **des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.** Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans **un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé...** ».*

Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007

En arrivant à l'ITEP, l'enfant rentre dans un processus où trois champs, thérapeutique, éducatif et pédagogique – **indissociables, complémentaires et d'importance égale** – agissent en **interaction** les uns avec les autres. Cette synergie vise à :

- aider les jeunes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie
- accompagner leur développement au moyen d'une intervention interdisciplinaire
- maintenir le lien avec le milieu social et familial des enfants
- favoriser l'intégration en milieu scolaire ordinaire ou adaptée
- préparer un avenir professionnel.

« Grandir ce n'est pas uniquement atteindre un bon équilibre psychique. C'est aussi développer tout son potentiel cognitif (les apprentissages, l'instruction) et s'« humaniser » (l'éducation)⁹ ».

⁸ Cf. Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (CASF, art. L.311-1)

⁹ P. Kinoo (sd), La psychothérapie institutionnelle d'enfant ; l'expérience du KaPP .

1.3 Le cadre d'intervention

L'habilitation du Logis est de 42 places et 8 places en semi internat. Depuis quelques années, l'institution peine à remplir ses 42 places d'internat pour plusieurs raisons :

- la modification du profil des enfants accueillis avec un rajeunissement de la population. 82% des demandes d'admission concernent des jeunes entre 8 et 14 ans
- les situations psychologique et familiale sont de plus en plus complexes
- les problématiques spécifiques aux enfants atteints de troubles du comportement et de la conduite qui nécessitent un accueil en petits groupes
- les contraintes des locaux actuels en termes de places d'accueil possibles et de sécurité.

Pour répondre à l'habilitation actuelle, chaque groupe de vie devrait accueillir 10 enfants. Or, pour les raisons énoncées ci-dessus, nous accueillons aujourd'hui 8 enfants en internat sur chacune des quatre unités de vie. Ce qui limite, de fait, notre accueil en internat à 32 places avec l'organisation existante qui ne comprend que 4 lieux d'internat.

Si nous voulons atteindre les effectifs demandés par notre habilitation (50 enfants), il nous faut diminuer l'accueil en internat et augmenter d'autant l'accueil en semi-internat, ou bien repenser l'organisation du Logis pour augmenter les possibilités d'accueil en internat.

Cette question de l'internat est un problème récurrent ces dernières années pour le Logis, mais aussi pour l'ensemble des ITEP en France. Beaucoup d'entre eux ont abandonné ou réduit de façon conséquente ce mode d'accueil particulièrement délicat à gérer avec ces jeunes. Il est important de noter que sur le département des Yvelines, l'ITEP le Logis reste le seul établissement qui ait conservé ce mode d'accueil au sein de l'institution.

OBJECTIFS :

⇒ **Présenter à l'ARS un nouveau projet d'habilitation et de restructuration du Logis** cohérent par rapport aux besoins des jeunes, viable pour l'institution, et répondant aux besoins du territoire. Cette réflexion se fera à partir des réflexions menées sur les points précédents et en dialogue avec l'ARS.

⇒ **S'assurer que l'évolution de la population constatée ces dernières années corresponde bien à une évolution durable et nationale¹⁰.**

¹⁰ Cette réflexion sur l'évolution des publics accueillis se basera notamment sur les diagnostics et programmes territoriaux. Les documents actuellement en cours sont le Schéma médico-social 2009-2013 du Conseil Général des Yvelines, et le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2010-2013 de la région Ile-de-France (ARS).

2. LE PUBLIC ACCUEILLI

Un accueil non mixte...

Selon le cadre défini par l'autorisation, l'ITEP Le Logis accueille **50 garçons, de 8 à 20 ans**. Historiquement, Le Logis a toujours été un internat de garçon. Ce choix, en partie expliqué par le contexte de l'époque, n'a pas été réinterrogé depuis, car même si elles sont en légère augmentation, les demandes d'accueil de filles en ITEP restent encore très minoritaires. Bien que la question ne soit pas d'actualité, il n'est pas exclu de réinterroger ce choix dans l'avenir si le besoin s'en faisait sentir.

Dans un département vaste et contrasté...

Ce département, très étendu (2 284 km²), présente des contrastes importants : une zone urbaine relativement favorisée à l'est du territoire, des zones très urbanisées, éparées, présentant des difficultés socio-économiques importantes, autour de Mantes-la-Jolie, Chanteloup, et Trappes, et enfin un territoire rural très étendu (80% de la superficie).

Dans ce contexte, l'accueil au Logis des jeunes du **département des Yvelines, même s'il n'est pas exclusif**, est priorisé pour des questions essentiellement pratiques. L'éloignement complique encore d'avantage le travail des équipes avec la famille et le milieu naturel de l'enfant, ainsi que les transports qui sont souvent un point noir dans l'organisation et le budget des établissements médico-sociaux. Cependant, lorsque cela est possible sans nuire à la qualité de leur prise en charge, des jeunes d'autres départements limitrophes peuvent être accueillis.

Avec une position exceptionnelle.

Le Logis est aujourd'hui, **le seul ITEP du département à proposer des places en internat dans l'établissement** et sur une tranche d'âge aussi large. Les deux autres ITEP du département proposent des modalités d'accueil et d'accompagnement complémentaires :

- **à proximité du Logis, à l'est du département : L'ITEP de la Boissière, Trappes**
 - ✓ externat pour 60 enfants de 6 à 14 ans domiciliés dans le périmètre de la communauté d'agglomération de St Quentin en Yvelines et les communes voisines.
- **à l'extrême nord du département : L'ITEP Jeanne Chevillotte, aux Mureaux**
 - ✓ internat en famille d'accueil spécialisée pour 15 enfants de 3 à 12 ans
 - ✓ semi-internat pour 9 enfants
 - ✓ externat pour 20 adolescents de 12 à 18 ans.

2.1 Les difficultés présentées par les jeunes accueillis

*« L'intensité et le caractère durable des troubles constituent un des éléments essentiels. Les manifestations, qu'elles s'expriment par une symptomatologie très extériorisée ou par le retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de **symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent**. Ces troubles psychologiques par leurs manifestations comportementales interfèrent sur l'environnement entraînant une situation ou risque de désinsertion scolaire, familiale ou sociale. »*

Décret de 2005 Article D. 312-59-1

Les difficultés de ces jeunes sont évolutives, d'intensités variables selon les lieux, les personnes, et le moment, et **conservent une potentialité de réversibilité**.

Ces troubles sont une combinaison de :

- **perturbations de la faculté de penser** (trouble de l'attention et de la concentration, enregistrement et mémorisation discontinus, sidération de la pensée) malgré des capacités cognitives présentes
- **perturbations de l'agir** (agitation et besoin constant de mouvement dans l'espace, impulsivité, crise, passages à l'acte, hyperréactivité, schéma corporel troublé, difficulté de coordination) et de la représentation de l'espace et du temps (temporalité éphémère)
- **perturbations dans l'expression affective** (variation de l'humeur, colère, déception, passion, agressivité, difficulté d'instaurer des relations équilibrées, passage d'un attachement envahissant à un rejet excessif)
- **difficultés à comprendre et à respecter des limites** : difficulté d'intégration des règles et de la loi ; intolérance à la frustration ; difficultés à pouvoir limiter les effets de la présence de l'autre (l'autre est intrusif) : le regard de l'autre, la pensée de l'autre, les affects et les émotions de l'autre ; enfant perméable à l'environnement
- **difficultés d'expression par le langage oral**, remplacées le plus souvent par le passage à l'acte.

Ces troubles conduisent à :

- **des difficultés dans la relation aux autres** (trouble de l'estime de soi, difficultés identitaires, difficultés dans le collectif, la socialisation)
- **des difficultés à vivre et organiser son quotidien** (somatisation, conflits, ruptures répétées des liens, violence, repli) et à se **projeter dans l'avenir**
- **des difficultés à se mobiliser vers les apprentissages** puis à les investir dans la durée.

Les conséquences pour l'entourage familial et social se caractérisent par :

- **une incompréhension, liée :**
 - ✓ au caractère invisible des troubles par l'entourage
 - ✓ à l'aspect imprévisible du comportement
 - ✓ à la nature **réversible** du processus handicapant.
- **une représentation faussée :**
 - ✓ stigmatisation voire rejet de la personne vécue comme perturbatrice
 - ✓ culpabilisation fréquente de l'entourage familial
 - ✓ ignorance courante de la dimension multifactorielle de l'origine des troubles¹¹.

¹¹ Cf. Cette définition est tirée de la présentation des ITEP par l'AIRe (Association Nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de leurs Réseaux) et des écrits du médecin psychiatre de l'ITEP du Logis, le Dr Laurence Le Louarn.

Ces difficultés, ces troubles renvoient donc à un public très hétérogène, car ils proviennent d'une multitude de déficiences, de pathologies et de problématiques socio-éducatives (difficultés scolaires, carences éducatives, évolutions des problématiques familiales...). Cela implique la construction de projets d'accompagnement innovants et spécifiques à chaque jeune dans une dynamique forte d'interdisciplinarité spécifique aux ITEP-SESSAD.

2.2 Face à un public plus jeune, aux situations plus complexes, quelles réponses apporter ?

La population accueillie a évolué ces dernières années, vers un public plus jeune¹² et aux situations plus complexes. Ces évolutions suscitent de nombreuses interrogations sur les modalités de réponse à apporter et sur la construction d'un parcours adapté pour ces jeunes :

- la question de l'internat : quel rythme et quelle organisation institutionnelle pour permettre à des enfants qui ne supportent pas le collectif de vivre l'internat ?
- comment préserver le choix du mode d'accueil comme outil de soin et d'éducation malgré les questions de distance géographique ?
- quel parcours scolaire et professionnel pour ces jeunes parfois très dysharmoniques ?
- quels parcours d'accompagnement souples, au plus près des difficultés des jeunes et de leur évolution, y compris avec le SESSAD du Logis : **le Dispositif Institutionnel Thérapeutique Educatif et Pédagogique, (DITEP).**

OBJECTIFS :

⇒ **Construire un parcours identifié** en fonction de l'âge d'arrivée dans l'institution mais adapté au projet personnalisé de chaque jeune : modes d'accueil, parcours scolaire et/ou préprofessionnalisation, acquisition de l'autonomie, accompagnement de la fin de prise en charge.

⇒ Travailler sur une organisation **DITEP**¹³.

¹² Selon les chiffres communiqués par la MDPH, **ces 3 dernières années, plus de 70% des enfants admis au Logis, avaient entre 8 et 14 ans**. Cette tendance est confirmée par les chiffres 2012 avec plus de 82% de dossiers de demande d'admission concernant cette tranche d'âge.

¹³ **Dispositif Institutionnel Thérapeutique Educatif et Pédagogique.**

Cf. Partie 1 - Chapitre 4.2. sur la notion de parcours au sein de l'ITEP.

3. LA SYNERGIE DES TROIS DIMENSIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

3.1 Présentation des 3 modalités d'accompagnement

Accompagnement thérapeutique	Accompagnement éducatif	Accompagnement pédagogique
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les jeunes accueillis : allier le soin et le prendre soin, à travers différentes modalités d'intervention• Accompagner les familles pour une meilleure compréhension de la problématique de leur enfant• Soutenir les autres professionnels éducatifs et pédagogiques, pour faciliter leur compréhension des troubles et des problématiques complexes• Se coordonner avec les professionnels paramédicaux et de santé : intervenir en complémentarité, mettre en place des relais de prise en charge.	<ul style="list-style-type: none">• A travers la vie quotidienne et le vivre ensemble, offrir un cadre d'accueil sécurisant et bienveillant, pour permettre aux jeunes d'y trouver la sérénité nécessaire à leur mise en situation d'ouverture et d'acquisition• Ouvrir à chaque enfant un espace relationnel, lui permettant de travailler son rapport au monde, aux autres et à lui-même• Soutenir l'expression et la valorisation de ses potentialités. Contribuer aux apprentissages, au soutien scolaire et professionnel du jeune.	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de rentrer à nouveau sur les espaces d'apprentissage• Lui redonner confiance dans ses capacités• Lui permettre, dans la mesure du possible, de rattraper son retard scolaire et de retourner à l'école ou vers un cursus de professionnalisation.

3.2 L'interdisciplinarité, pourquoi ?

«La transdisciplinarité et l'interdisciplinarité, souvent associées, impliquent **le dépassement des frontières étroites des disciplines, afin de traiter une problématique dans son ensemble, de façon globale**, en reliant les disciplines pour les inscrire dans un contexte plus large, en créant une véritable **synergie**.

En ce sens, l'interdisciplinarité va permettre une **complémentarité des disciplines** car chacune permettra **un éclairage différent et optimisera la réponse globale**.

Elle suscite de **remettre en cause les modes de pensées établis**, les opinions de chaque porteur d'une discipline et empêche un retranchement dans les seules convictions liées à la discipline.

L'interdisciplinarité favorise la **prise de recul** et permet aux professionnels de disposer de l'ensemble des éléments et de leurs imbrications à examiner en préalable et qui viendra **éclairer la prise de décision (...)**.

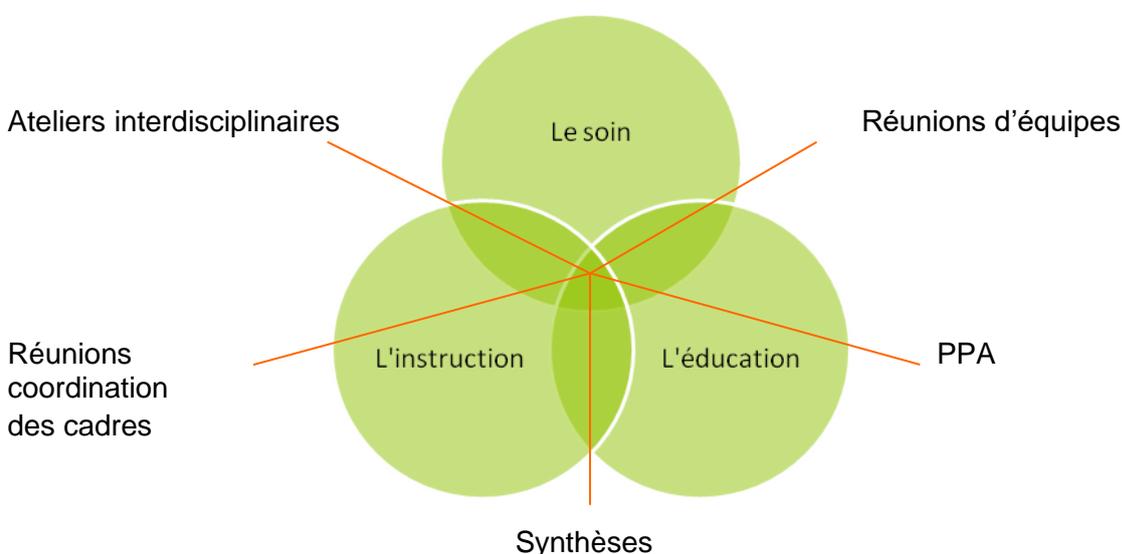
C'est parce que les enfants accueillis en ITEP ont des problématiques complexes, liant les aspects sociaux, médicaux et éducatifs, que cette notion d'interdisciplinarité est apparue (...), s'imposant aux professionnels comme un **mode d'action indispensable** à la réussite de l'accompagnement.»

Cf. AIRe – Uniopss, Le dispositif ITEP, 2011

3.3 L'interdisciplinarité, comment ?

L'**interdisciplinarité**, outil de travail spécifique des ITEP et SESSAD, est l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines scientifiques. Soutenues par l'organisation institutionnelle, les équipes doivent pouvoir la faire vivre au quotidien.

Plus que de donner un cadre, il s'agit de permettre aux différentes modalités de prise en charge de construire, travailler et tenir ensemble le projet du jeune.



L'INTERDISCIPLINARITE

Au Logis, l'interdisciplinarité s'incarne à travers :

- les temps de réunion d'équipe hebdomadaires avec la présence d'un membre de l'équipe pédagogique si nécessaire et la présence systématique du psychologue référent de l'équipe et/ou du médecin psychiatre
- la réunion de constitution du pré-projet à l'arrivée du jeune, et la réunion de synthèse (à minima une fois par an) avec la présence des professionnels des trois disciplines
- les échanges informels entre professionnels
- la réunion hebdomadaire de direction où sont présents la direction, les chefs de service éducatif et pédagogique et le médecin psychiatre
- une réunion hebdomadaire de travail où sont présents les chefs de services et le médecin psychiatre pour faciliter la communication et l'articulation des prises en charge **autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement des enfants (PPA)**
- la réunion mensuelle du Comité d'Evaluation appelée CODEV où sont présents un membre de chaque équipe éducative, un membre de l'équipe pédagogique et de l'équipe thérapeutique, les chefs de service et la directrice. Les sujets débattus concernent spécifiquement l'articulation des différentes prises en charge et le fonctionnement institutionnel en général
- les « ateliers interdisciplinaires¹⁴ » qui ont lieu trois après-midi par semaine et qui sont pensés et animés en interdisciplinarité
- l'articulation des projets éducatifs, scolaires et des ateliers décidés chaque année autour des grandes thématiques retenues par l'établissement¹⁵.

OBJECTIFS :

- ⇒ **Réunions** : Améliorer le fonctionnement et la préparation des réunions. (Ordre du jour – relevé de décisions.)
- ⇒ **Ateliers interdisciplinaires** : renforcer le travail en interdisciplinarité sur le sens, le choix et les modalités pratiques de conduite des ateliers.
- ⇒ **Projets éducatifs, scolaires et leur articulation avec les ateliers interdisciplinaires** : travailler en interdisciplinarité sur l'élaboration et le sens à donner à ces projets en regard des besoins des jeunes ; organisation des modalités de mise en œuvre sur l'année ; organisation des séjours éducatifs et scolaires en cohérence avec ces projets ; participation des différents professionnels.

¹⁴ Description des ateliers dans le chapitre « accompagnement pédagogique » (Partie 2 – Chapitre 2.3).

¹⁵ A compter de la rentrée 2013-2014

4. LA COMPLEMENTARITE DES MODES D'ACCUEIL POUR DES PARCOURS SOUPLES ET ADAPTES

4.1 Des modes d'accueil complémentaires

L'accueil des enfants et adolescents est assuré **en semaine, tout au long de l'année scolaire**, grâce à trois modes d'accueil adaptés à chaque situation d'enfant : l'internat, l'internat modulé, le semi-internat.

L'INTERNAT : un accueil en semaine du lundi au vendredi. Il est pertinent lorsque s'avèrent nécessaire :

- un temps de séparation avec la famille pour envisager les relations familiales autrement
- un éloignement géographique temporaire avec le lieu de vie et l'environnement,
- un cadre d'accompagnement stable et continu
- un accompagnement soutenu aux apprentissages et à l'autonomie.

Etant donné les troubles des enfants, l'internat de semaine reste un mode d'accueil très éprouvant pour les enfants et les équipes et doit faire l'objet d'un travail approfondi au sein de l'institution afin de lui redonner tout son sens et d'en réexaminer les modalités pratiques.

L'INTERNAT MODULÉ : Un accueil en internat d'une à trois nuits par semaine. Il constitue une réponse souple, permettant :

- de maintenir, autant que possible et si cela est pertinent, l'enfant dans son réseau de socialisation de proximité
- de préserver son inscription dans sa dynamique familiale en vue de sa sortie
- de réduire le temps de vie en collectivité qui est parfois difficilement supportable pour certains jeunes.

L'internat modulé est aujourd'hui **le principal mode d'accueil de l'ITEP du Logis**. Il génère cependant un certain nombre de contraintes en termes de gestion des transferts entre l'établissement et le lieu de vie du jeune, de fatigabilité et de coupure du rythme de l'enfant. Il est important que ce mode d'accueil reste un outil de soin et ne soit pas utilisé comme une solution aux difficultés engendrées par l'accueil en internat de semaine.

LE SEMI-INTERNAT : Alliant accueil en journée (8 h30 – 18 h 30) et retour en famille le soir. Le semi-internat permet d'accueillir des enfants pour qui l'internat n'est pas envisagé.

- il permet de n'inscrire que partiellement le jeune dans la vie en collectivité tout en proposant un accompagnement éducatif soutenu et une pédagogie adaptée
- il peut être aussi une étape, pour préparer le jeune et sa famille à l'hébergement en internat.

Le projet d'accueil en semi-internat autrefois tourné vers l'accueil d'enfants ayant des troubles psychologiques et psychiques plus importants s'est interrompu. Il est nécessaire aujourd'hui de conduire une importante réflexion institutionnelle sur le contenu et l'organisation de ce groupe.

A partir de la rentrée 2013/2014, cet accueil sera exclusivement destiné à des enfants dont le domicile se situe à environ 15 kilomètres du Logis, afin de limiter la fatigue liée au temps de transport.

4.2 La notion de parcours au sein de l'ITEP

Un temps d'accueil de 3 ans en moyenne

A ce jour à l'ITEP le Logis, le parcours se construit généralement comme suit :

- une 1^{ère} année où l'enfant exprime ses symptômes et qui permet à l'équipe d'analyser finement ses difficultés
- une 2^{ème} année qui permet d'ajuster et d'approfondir le travail entamé la 1^{ère} année
- une 3^{ème} année, souvent nécessaire pour préparer l'enfant à un retour en famille, à l'école ou à une réorientation.

La souplesse des modes d'accueil

- les modalités d'accueil de l'enfant sont déterminées à **l'admission**, en vue de proposer un cadre soignant, adapté et structurant
- le changement des modalités d'accueil est possible en cours d'année **en fonction de l'évolution de l'enfant et de son projet d'accompagnement**.

L'ensemble des professionnels œuvrant dans les ITEP, appuyés par **l'AIRE¹⁶, l'UNIOPSS¹⁷** ainsi que leurs partenaires, sont aujourd'hui d'accord pour souligner l'importance de la souplesse des modalités d'accueil. Les pathologies présentées par les enfants et les situations familiales, de plus en plus complexes, impliquent **des parcours souples et adaptés**, dans lesquels **l'internat et le semi-internat sont des supports de soins et de cadre éducatif**, utilisés tour à tour selon les nécessités du parcours de l'enfant et de sa famille. Cette fluidité de l'accompagnement - au regard des besoins réels du jeune et sans cesse actualisés – est aujourd'hui conceptualisée à travers le « **Dispositif Thérapeutique Educatif et Pédagogique** », le **DITEP¹⁸**. Il ne s'agit pas d'opérer une juxtaposition de réponses, mais de favoriser une souplesse dans l'accompagnement proposé, en cohérence avec l'esprit de la circulaire du 14 mai 2007.

4.3 Le déploiement de l'accompagnement sur les 3 sites géographiques de l'ITEP

Saint Lambert des Bois

- 2 groupes d'internat, *La Source* et *Le Bosquet* ; 1 groupe de semi-internat, *Le Cap*
- 1 unité pédagogique : classes et ateliers
- les bureaux des équipes éducative, pédagogique et thérapeutique
- les locaux administratifs.

Raizeux

- 1 groupe d'internat, *Les Eterlous*
- 1 unité pédagogique : classes et ateliers

Mesnil Saint Denis

- 1 groupe d'internat, *Le Mesnil*

¹⁶ AIRE (Association Nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de leurs Réseaux)

¹⁷ UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux)

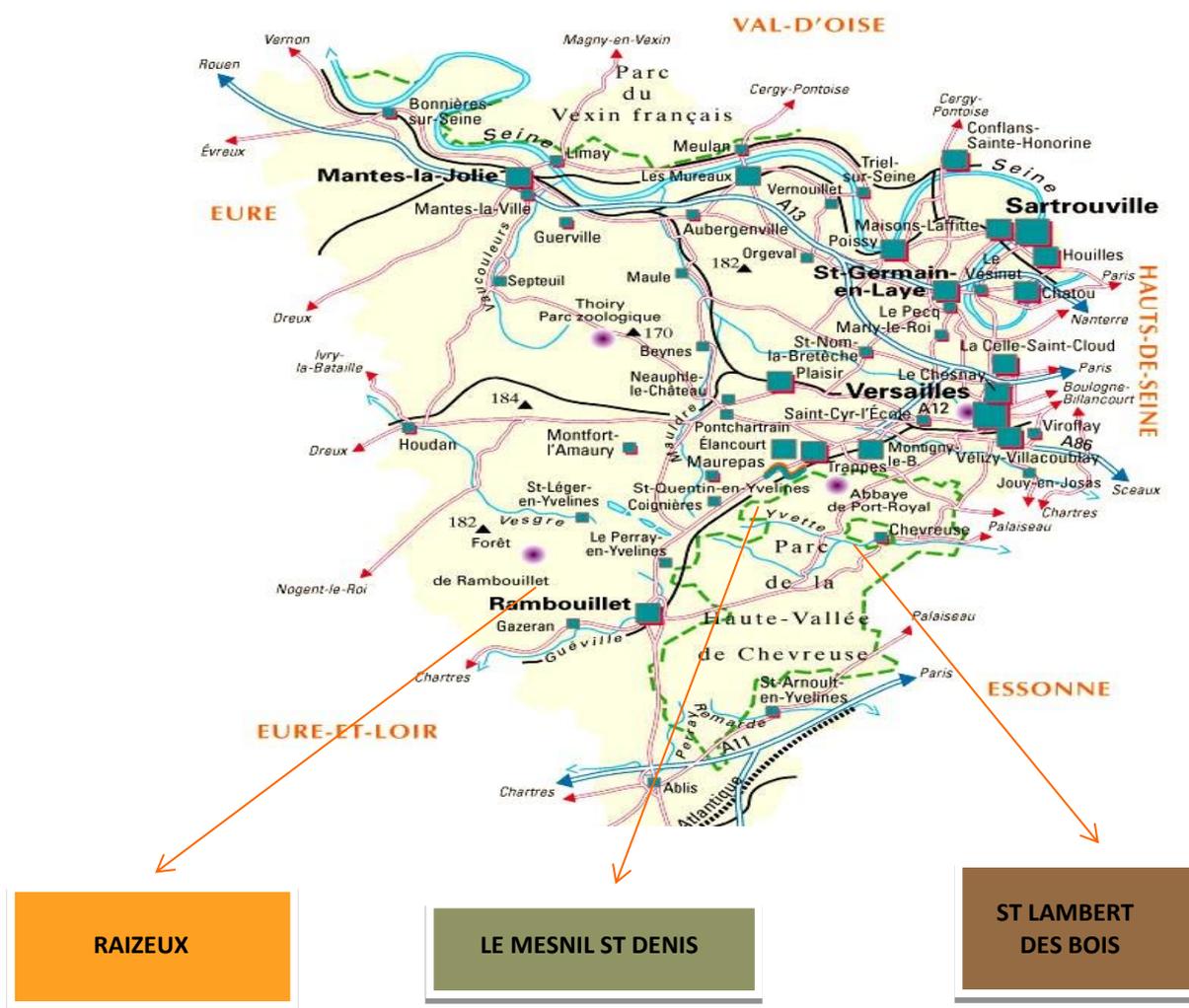
¹⁸ Cf. AIRE – Uniopss, *Le dispositif ITEP*, 2011

Chaque groupe de vie :

- fonctionne en internat (avec un accueil modulé possible) ou en semi-internat
- est doté d'une équipe éducative dédiée composée de 3 à 5 éducateurs, d'une maîtresse de maison et d'un veilleur de nuit pour l'internat
- est composé de 8 jeunes d'une même classe d'âge.

L'unité de vie de Raizeux, située à 33 km (45 mn de trajet) de St Lambert, pose la question de l'éloignement. Autrefois dédiée aux jeunes âgés de plus de 16 ans et associée à des appartements situés à Rambouillet pour les jeunes majeurs, cette unité accueille aujourd'hui les plus petits. Cet éloignement rend difficile la mutualisation des moyens au profit du projet des enfants et nuit à la cohérence de l'organisation de l'institution, au travail interdisciplinaire et au soutien de l'équipe, qui est parfois très isolée.

Situation géographique des groupes de vie



OBJECTIFS :

- ⇒ **Travailler sur le sens de chaque modalité d'accueil** (internat, internat modulé et semi internat) et leur organisation au sein de l'institution afin d'améliorer l'accueil des enfants et préserver l'aspect du soin et de l'éducatif dans le choix du mode d'accueil.
- ⇒ **Clarifier notre approche et donner une meilleure visibilité du parcours du jeune au sein de l'ITEP**, en fonction des tranches d'âges et en tenant compte des difficultés aujourd'hui rencontrées dans la réorientation des plus grands.¹⁹
- ⇒ **Développer des liens** avec les structures susceptibles d'accueillir les jeunes du Logis afin de faciliter les réorientations lorsque le retour en famille n'est pas encore envisageable.
- ⇒ **Développer des partenariats avec des structures d'apprentissage professionnel** afin de tenir compte et d'adapter l'accompagnement vers la professionnalisation des jeunes souvent très dysharmoniques dans leurs compétences et leurs acquis.
- ⇒ **Renforcer l'approche « DITEP » au sein du Logis**, aux moyens notamment de :
 - la consolidation de la démarche de projet personnalisé, formalisée et Co-construite avec l'enfant et sa famille ²⁰
 - une meilleure définition des projets de chaque groupe afin d'accompagner de façon pertinente les mouvements internes
 - articulation dans différents modes d'accueil
 - renforcer les liens avec le SESSAD du Logis
 - des partenariats identifiés et formalisés pour créer des liens interinstitutionnels avec d'autres ITEP accueillant des enfants plus jeunes ou des ITEP-pro
 - prix de journée globalisé.

Dans le cadre du projet de la restructuration de l'organisation du Logis

- ⇒ **Repenser l'implantation des sites.**
- ⇒ **Relocaliser, à proximité de St Lambert, l'unité de vie de Raizeux.**
- ⇒ **Réaménager le pavillon du Mesnil** qui n'est pas adapté à l'accueil d'un groupe de 8 jeunes ou regrouper des unités de vie de Raizeux et du Mesnil sur un nouveau site.

¹⁹ Objectif en lien avec les objectifs précédemment développés concernant l'évolution des publics et la réflexion à mener sur les modalités d'accueil.

²⁰ Cf. Partie 2 – Chap.3. La démarche de projet personnalisé.

5. LES PRINCIPES ET THEMATIQUES D'INTERVENTION

*Nous arrivons au constat de plus en plus évident que la réussite des ITEP dans les prises en charge qui leur sont demandées nécessite non seulement le **développement de possibilités très diversifiées mais aussi beaucoup d'imagination et de créativité** pour s'adapter aux besoins renouvelés de ces enfants et adolescents. »*

Circulaire du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis²¹

5.1 Un retour aux sources

C'est persuadés de cette réalité que nous avons décidé, lors de la réécriture du projet d'établissement de nous appuyer à nouveau sur les grands courants qui ont inspiré il y a plus de 50 déjà les fondateurs du Logis : **les pédagogies nouvelles, la pédagogie institutionnelle et la psychothérapie institutionnelle.**

Dans l'immédiat après-guerre, les pionniers de ces grands courants - Célestin Freinet, Raymond Fonvielle, Lucien Bonnafé, François Tosquelles, Jean et Fernand Oury, Aïda Vasquez, ... - ont collaboré, ou se sont inspiré les uns des autres, pour parfois se séparer ensuite.

Mais il ne s'agit pas aujourd'hui pour l'**ITEP** le Logis de s'enfermer dans une idéologie et d'appliquer stricto sensu une méthodologie quelle qu'elle soit, mais bien de puiser dans ces courants qui n'ont cessé de s'enrichir depuis cinquante ans, afin d'adapter leurs méthodes et leurs outils à notre réalité pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

Notre volonté est donc d'inscrire de façon visible ce retour aux sources, aussi bien dans la réorganisation du fonctionnement institutionnel que dans l'organisation de l'école, dans le panel des outils pédagogiques utilisés que dans l'approche éducative et thérapeutique.

5.2 Quelques points forts de ces nouvelles approches pédagogiques

Autonomie - Initiative - Responsabilisation - Apprentissage par l'expérimentation
Ouverture sur le monde - La « vraie vie » - Coopération - Entraide - Participation - Désir

Promouvoir la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant

La méthodologie Freinet promeut entre autre la **construction des savoirs** chez les enfants et non la seule transmission par le discours du maître, les programmes, les directives officielles, les exercices et livres tout faits... **L'enfant redevient actif, autonome et responsable** comme il l'a été pour ses premiers apprentissages (apprendre à marcher, à parler, etc.). Il est pleinement **auteur** et **acteur** et construit ses savoirs à travers l'expérimentation.

Fernand Oury dit de Freinet qu'il a inventé une chose simple : *«il a fait de la classe un milieu social. On y enseigne et on y apprend comme on y vit : naturellement ».* **En pédagogie active**, l'activité des enfants est une nécessité, pour la construction autonome des savoirs chez les jeunes comme

²¹ Site : www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-06/a_00600152.htm

pour leur maître, mais elle apporte sens et but : parler correctement pour faire la présentation du journal hebdomadaire ; écrire, non pour recopier sur un cahier scolaire, mais pour s'exprimer, transmettre, raconter aux autres ; compter pour mieux gérer la cagnotte de la classe, aller chercher des réponses aux questions techniques qui vont permettre de construire l'éolienne de l'école, le poulailler, etc.

En inscrivant l'apprentissage des savoirs dans **la vraie vie**, on redonne aux enfants le sens de l'éducation : les activités développées à l'école ne sont plus alors des activités strictement scolaires et artificielles mais **des activités inscrites dans le réel permettant d'acquérir des savoir-faire utiles dans la vie.** ²²

Les « parcours » sont individuels et chaque enfant peut voir son évolution, mais chacun est concerné par la progression de ses camarades. Les enfants apprennent à travailler ensemble et les *bavardages* sont encouragés à devenir dialogues où s'échangent informations et conseils, propositions et discussions productives de solutions. Le maître mot est : **coopérer**. L'individu peut alors se ressourcer dans le collectif.

« C'est en agissant [que l'enfant] apprend à agir, en expérimentant de réels espaces de liberté et de prise de risque qu'il apprend à être responsable »²³

Des enfants acteurs de leurs apprentissages soutenus par une institution qui définit un cadre rassurant et aidant.

Dans la même lignée, Fernand Oury en réaction « aux écoles casernes » de son époque et inspiré par Célestin Freinet, cherche à travers ce qu'il appellera la **pédagogie institutionnelle**, à permettre aux enfants de percevoir le lieu de classe comme un endroit de repères, de sécurité, de vie, où l'on peut régler des questions. Ceux-ci pourront alors reprendre progressivement en charge leur vie d'écolier et retrouver le goût, le désir et le plaisir d'apprendre, à travers leurs engagements et leurs initiatives.

Il définit la **pédagogie institutionnelle** comme : « *un ensemble de techniques, d'organisations, de méthodes de travail, d'institutions internes, nées de la praxis de classes actives. Elle place enfant et adultes dans des situations nouvelles et variées qui requièrent de chacun engagement personnel, initiative, action et continuité. Ces situations, souvent anxiogènes débouchent naturellement sur des conflits (...). De là cette **nécessité d'utiliser, outre des outils matériels et des techniques pédagogiques, des outils conceptuels et des institutions sociales internes** capables de résoudre ces conflits par la facilitation permanente des échanges matériels, affectifs et verbaux.* »

*« La simple règle qui permet à un groupe d'enfants d'utiliser le savon sans se quereller est déjà une institution. L'ensemble des règles qui déterminent ce qui se fait et ce qui ne se fait pas en tel lieu, tel moment en sont une autre. **Les institutions, pour la pédagogie institutionnelle, sont donc des règles de fonctionnement mais aussi ce que nous instituons** : la définition des lieux, des moments, des statuts de chacun suivant son niveau de comportement c'est à dire selon ses possibilités, les fonctions (services, postes, responsabilités), les rôles (présidence, secrétariat etc...), les diverses réunions, les rites qui en assurent l'efficacité » «La pédagogie institutionnelle refuse l'approche non-directive : un enfant peut se constituer contre une loi mais pas contre du brouillard. »²⁴*

Il s'agit donc de faire de l'institution un lieu de vie afin d'éduquer, d'enseigner, de former en faisant exister au cœur du vivre ensemble et des apprentissages, les valeurs de la

²² <http://www.prog-tournesol.com/La-pedagogie-active-l-approche.8.html>

²³ Pédagogie sociale, L. OTT ; Chronique sociale

²⁴ F. OURY et A. VASQUEZ, Vers la pédagogie institutionnelle, Ed Matrice, 1967.

coopération, de la solidarité et de l'entraide. Apprendre en coopérant c'est **apprendre avec mais aussi grâce aux autres** et donc sans compétitivité.²⁵

L'institution soignante

Durant la seconde guerre mondiale, François Tosquelles et Lucien Bonnafé transforment le fonctionnement de l'hôpital psychiatrique de St Alban. Ils découvrent que donner aux personnes accueillies la possibilité de **participer à leur prise en charge** avait des effets très bénéfiques sur leur amélioration clinique. En participant à la gestion de la vie quotidienne, à la vie du village, et à travers l'accompagnement psychothérapique qui leur permet notamment de partager leurs angoisses, **les personnes accueillies deviennent co-acteurs** de leur traitement et de leur guérison.

C'est la naissance de la **psychothérapie institutionnelle** qui, en mettant les personnes au centre de leur prise en charge, et en privilégiant la continuité des soins, **requiert des institutions qu'elles soient à la fois souples et solides.**

Jean Oury, médecin psychiatre, persuadé lui aussi que le soin apporté au milieu, à la manière rigoureuse de l'organiser et de l'habiter, a des effets thérapeutiques sur les malades, contribue à développer la psychothérapie institutionnelle à la clinique de La Borde. Il modifie les structures de l'Institution pour changer le rapport entre les personnes accueillies et les professionnels. Pour lui, **il s'agit prendre en compte le lieu de vie et de permettre à la personne d'être active et pas seulement objet de soin. L'institution devient alors soignante.**²⁶

OBJECTIFS :

- ⇒ **Former l'ensemble du personnel de l'itep à ces courants de pensée et aux méthodologies qui en résultent.**
- ⇒ **Adapter et mettre en place dans l'ensemble de l'institution les différents outils qui permettent la participation et la responsabilisation des enfants :** conseil d'enfant, temps de paroles.
- ⇒ **Centrer l'accompagnement des enfants sur leur participation à la vie de l'institution, à la construction de leur projet et à la préparation de leur avenir.**
- ⇒ **Développer des projets éducatifs et pédagogiques favorisant l'expérimentation et l'apprentissage de la « vraie vie » à partir des grandes thématiques** retenues par l'établissement, à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 : l'environnement, la culture, le sport
- ⇒ **Développer les liens avec l'environnement du Logis et la participation citoyenne des enfants.**

²⁵ Pour aller plus loin voir l'article de Noëlle Smet « faire de la pédagogie institutionnelle » <http://www.changement-egalite.be/spip.php?article896>

²⁶ Pour en savoir plus : entretien de Pierre Delion avec Vincent Magos le 07 mars 2012 ; <http://www.youtube.com/watch?v=vB91G3B9Qvs>

PARTIE II. L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

« Le partage d'une tranche de vie avec l'enfant nous paraît fondamental.
Peut-on jouer, travailler, échanger avec des jeunes
sans qu'il n'y ait désir de comprendre et un plaisir à partager ? »²⁷.

Les modalités concrètes d'accompagnement proposées par l'ITEP du Logis :

1. L'admission et l'accueil de l'enfant

2. L'accompagnement du jeune au quotidien et sa participation à la construction de la vie institutionnelle

1. L'ADMISSION ET L'ACCUEIL DE L'ENFANT

1.1 Les critères d'admission

« L'indication d'orientation peut être ainsi déclinée :

- ce sont **les difficultés psychologiques** des enfants, adolescents ou jeunes adultes, qui constituent le premier élément d'indication vers l'ITEP. **Leur intensité et leur caractère durable** en constituent un des éléments essentiels. **Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation**, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent,
- les enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés sont par ailleurs engagés dans **des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement**, et sont **en situation ou risque de désinsertion familiale, scolaire ou sociale**,
- ce processus handicapant **implique nécessairement la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués** pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale. »

*Extrait de la Circulaire du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis*²⁸

Au-delà de ces indications, d'autres facteurs entrent en jeu et font l'objet d'une analyse fine dans le cadre de la procédure d'admission de l'établissement :

- **la pertinence du diagnostic des troubles du comportement** : les Commissions Locales du Handicap (CDAPH-MDPH) statuent le plus souvent sur les informations présentes dans les dossiers et dans la majorité des cas sans pouvoir rencontrer l'enfant et sa famille ; les entretiens et l'évaluation de la situation de l'enfant effectués par les professionnels de l'établissement peuvent donc confirmer ou apporter un autre éclairage sur les difficultés de l'enfant

²⁷ FERRAND Jean-Claude, *De l'utopie à l'imagination créatrice : quarante ans auprès des jeunes en difficulté*, Expansion Scientifique Française, 1991, 246 p.

²⁸ Site : www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-06/a_00600152.htm

- **la provenance géographique de l'enfant** : étant le seul ITEP des Yvelines à proposer un accueil en internat et en accord avec la MDPH, l'accueil des jeunes du département est priorisé
- **l'âge de l'enfant, le mode d'accueil (internat, semi-internat) et son projet**, sont autant d'éléments à prendre en compte, afin d'évaluer la possibilité de l'ITEP à accompagner cet enfant, dans son intérêt et compte-tenu des places disponibles
- **l'intensité des troubles du comportement** – souvent amplifiés par des troubles de la personnalité – constitue également un facteur d'admission, afin de préserver l'équilibre des groupes de vie et celui de l'institution.

1.2 La procédure d'admission

Une équipe :

- **la directrice** qui valide les dossiers présentés par l'équipe et prononce l'admission
- **le psychiatre** qui étudie et se prononce sur le dossier médical de l'enfant et contacte les partenaires médicaux
- **l'assistante sociale** qui examine la situation sociale et familiale de l'enfant et contacte les différents partenaires
- **une secrétaire** en charge du suivi administratif des dossiers des enfants, de la réception des dossiers en passant par l'admission jusqu'à leur sortie de l'ITEP.

Une procédure :

- à réception, les dossiers MDPH de demande d'admission sont examinés par le psychiatre et l'assistante sociale
- 2 rendez-vous sont organisés pour recevoir l'enfant, sa famille et les partenaires sociaux si besoin, afin de confirmer ou non la possibilité d'admettre l'enfant à l'ITEP
- suite à ces rendez-vous, la commission d'admission (directrice, psychiatre et assistante sociale) se réunit pour prendre une décision d'admission immédiate, d'admission différée (liste d'attente) ou de refus motivé
- les admissions se font principalement en juin et juillet pour la rentrée scolaire suivante. Cependant, si une place se libère, un enfant peut intégrer le Logis en cours d'année.

La fluidité du processus d'admission est importante pour plusieurs raisons. D'une part, l'expérience montre que l'année scolaire doit débuter autant que possible avec des groupes d'enfants au complet afin de favoriser l'unité et la cohésion des groupe de vie. D'autre part, il faut concilier la nécessité d'accueillir les effectifs conformes à l'habilitation tout en assurant l'équilibre de l'institution.

Les admissions dépendent aussi de notre capacité à anticiper et préparer les réorientations des enfants sortants. Aujourd'hui, malgré une demande de réorientation, nous sommes parfois dans l'obligation de prolonger l'accueil de certains enfants au-delà du nécessaire. Le manque de place dans les structures susceptibles de les accueillir, l'absence de structures adaptées à certains profils d'enfants et parfois les difficultés des familles sont à l'origine de ces prolongations involontaires souvent très difficiles à vivre pour l'enfant.

1.3 L'accueil de l'enfant

Les premiers contacts et les premiers temps de l'accueil constituent une étape importante d'intégration du jeune, d'évaluation de ses attentes et de construction de son projet personnalisé d'accompagnement.

L'accueil des jeunes à la **rentrée scolaire** est un moment clé dans le parcours de l'enfant dans l'institution. La première impression aura un impact important, en particulier pour les nouveaux, sur la confiance de l'enfant dans l'institution et son sentiment de sécurité :

- premier contact avec les éducateurs et les autres enfants
- repérage des lieux, des règles, des personnes et du fonctionnement
- sentiment d'être accueilli avec bienveillance.

Le jour de la rentrée, un temps d'accueil spécifique est consacré à chaque enfant nouvel arrivant et sa famille pour rencontrer la directrice, le chef de service et un éducateur de leur groupe.

Les premières semaines constituent une **période d'observation et d'adaptation** du jeune au lieu, au groupe, à la vie collective, au cadre de fonctionnement. C'est lors de cette période que sont programmés des entretiens d'accueil avec le psychologue intervenant sur le groupe de vie, et des bilans psychomoteur et orthophonique.

Peu de temps après la rentrée, des réunions de parents sont organisées pour chaque groupe de vie. Elles consistent en un temps convivial de rencontre de l'ensemble des professionnels intervenant auprès de leur enfant. C'est également l'occasion de rappeler les modalités d'organisation de l'établissement et de l'accompagnement. A l'issue de cette réunion, les parents peuvent s'entretenir avec les professionnels éducatif, pédagogique ou thérapeutique.

OBJECTIFS :

- ⇒ **Améliorer la fluidité et la pertinence du fonctionnement de la procédure d'admission et créer une commission d'admission interdisciplinaire en y réintroduisant l'éducatif.**
- ⇒ **Créer une liste d'attente.**
- ⇒ **Travailler la question de la réorientation** : anticipation de la décision, gestion du dossier CHL, préparation et participation des familles et de l'enfant, création de partenariats avec d'autres structures d'accueil...
- ⇒ **Etablir un document indiquant les modalités de prise en charge de l'enfant et les grandes lignes d'un premier projet.**
- ⇒ **Introduire la notion d'un temps d'observation avant de prononcer l'admission officielle.**

Mener une réflexion institutionnelle sur le sens de l'accueil

- ⇒ **Co-construire avec les parents et les enfants le parcours d'arrivée dans l'institution** en particulier pour les nouveaux arrivants **et le rendre plus lisible** (supports).
- ⇒ **Rendre plus lisible, convivial et symbolique le jour d'arrivée de l'enfant et de ses parents dans l'établissement** (visite des locaux et de l'environnement, entretiens organisés le jour de l'accueil, professionnels rencontrés en réunion de parents, parrainage des nouveaux par un ancien...).
- ⇒ **Adapter les documents d'accueil** (livret d'accueil et règlement de fonctionnement) **pour améliorer la lisibilité du fonctionnement institutionnel pour l'enfant et sa famille.**
- ⇒ **Disposer d'un outil d'observation adapté et partagé entre professionnels** pour mieux construire, en intégrant l'enfant, sa famille et éventuellement les partenaires sociaux, le pré-projet des nouveaux arrivants et adapter le PPA existant pour les anciens.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE AU QUOTIDIEN ET SA PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

L'accompagnement du jeune au quotidien entrelace différentes dimensions de la prise en charge :

Le partage et l'implication dans la vie quotidienne de l'établissement :

- il s'agit de construire ensemble un projet d'accompagnement où « ...il n'est plus simplement pris en compte [l'enfant accueilli], mais aussi le lieu dans lequel il vit... », où « ...il s'agit de lui permettre d'être actif, non pas simplement un objet de soins.²⁹ » L'institution n'est plus alors le lieu où l'on est soigné mais **le lieu par lequel on est soigné**
- cette participation doit s'incarner dans les modalités de construction du PPA, les décisions concernant la vie collective (participation à la vie et aux projets du groupe, de l'établissement en général et de la construction du règlement ; création de conseils d'enfants ; organisation de temps festifs communs...) mais aussi dans l'entretien et l'embellissement du cadre de vie.

L'accompagnement éducatif, axé sur « les petits rituels du quotidien », sur le vivre ensemble, la participation des jeunes à la vie de leur groupe, le partage d'activités sportives, culturelles et conviviales et la socialisation.

L'accompagnement pédagogique, à travers la scolarité et les ateliers pour aider l'enfant à se réconcilier avec les apprentissages et envisager un parcours scolaire et préprofessionnel personnalisés.

Un accompagnement thérapeutique, alliant le *soin* et le *prendre soin*.

2.1 Le partage et la participation à la vie quotidienne collective

La vie quotidienne en collectivité sur les unités de vie, et sur l'ensemble de l'institution, est un des supports de l'accompagnement.

Elle offre :

- **des repères**, autour de lieux, de rythmes, de temps, de personnes, de règles de vie communes
- **des espaces de rencontres et d'échanges**, qu'il s'agisse des temps d'accompagnement (temps d'entretien individuel ou temps d'activité) ou d'un temps de transition (temps de transport par exemple)
- **des moments privilégiés** dans la relation d'accompagnement et dans les échanges entre jeunes. Le repas dans les groupes de vie, par exemple, est conçu comme un temps convivial, de prise de plaisir et de proximité avec le modèle de vie familiale.

²⁹ Oury Jean, *L'aliénation*, Galilée, 1992, extraits p. 46

Elle constitue ainsi **un support incontournable d'observation du jeune**, de son intégration dans l'établissement, de son positionnement dans la dynamique de groupe et de son rapport à l'autre...

C'est aussi un support fort pour lui permettre de **se responsabiliser et de devenir acteur et co-auteur et de s'appropriier pleinement son projet et la vie de l'institution.**

Cette dimension de l'accompagnement est **portée par l'ensemble des équipes du Logis** :

- Tout professionnel, quelle que soit sa fonction, contribue à cette vie collective quotidienne et est amené à partager et échanger avec les jeunes accueillis.

L'organisation de la vie institutionnelle, de l'hébergement et des activités sont pensés et construits comme des éléments de soin à part entière.

Aujourd'hui :

- **la répartition des groupes de vie par pavillon**, est un choix commun aux différentes institutions de l'AVVEJ. Il permet d'adoucir les difficultés de la vie en grand collectif, de se rapprocher du mode de vie familiale et de créer des espaces plus « cocooning » et des temps plus individuels
- **l'organisation des espaces** : les jeunes ont à leur disposition **des espaces personnels** (armoire individuelle fermée à clé), **semi-collectifs** (chambres de 1 à 3 lits) **et collectifs** (espaces repas, salon et salle de jeux), permettant de mieux concilier la collectivité et la personnalisation de l'accompagnement. Cette organisation, **indispensable à l'effectivité du droit des usagers**, favorise le respect de l'intimité, de la vie privée, de la confidentialité et de la sécurité...
- **l'aménagement et la décoration intérieure** : la gaité et la convivialité des lieux sont des éléments de soin à part entière qui doivent aider le jeune à investir son lieu de vie, à s'y sentir bien et à le respecter ; une politique de réparation immédiate est à l'œuvre au sein de l'institution afin de lutter contre les dégradations récurrentes
- **le site de Saint Lambert** offre un cadre extérieur particulièrement agréable, avec ses espaces verts et ses équipements sportifs mais qui peut encore être amélioré avec la participation des jeunes
- **la proximité sur un même site des unités pédagogique, thérapeutique et administrative** favorise l'articulation des temps forts de la journée et le travail en interdisciplinarité
- **la circulation dans les espaces** : les grilles du Logis ne sont jamais fermées et les jeunes accueillis sont libres de circuler dans les différents espaces de l'institution. Des règles qui disent le *quand*, le *où* et le *comment* encadrent cette liberté et tentent de canaliser les débordements et les errances de certains jeunes. Malgré les difficultés que cela engendre, nous tenons à garder notre approche éducative : aider les jeunes à intérioriser les règles du vivre ensemble, du respect des personnes et des espaces plutôt que de mettre des verrous.

2.2 Les parents

La vie en collectivité est à concilier avec l'implication des parents dans la vie quotidienne de leur enfant.

Aujourd'hui l'implication des parents dans la vie quotidienne de leur enfant au Logis se décline de la façon suivante :

- rencontres au moment de l'admission
- à la demande de la famille, rencontre possible à tout moment avec les différents professionnels
- à la demande de l'institution :
 - ✓ rendez-vous avec le chef de service et l'éducateur référent lorsque nécessaire pour échanger autour des difficultés de l'enfant
 - ✓ rendez-vous avec l'équipe pédagogique et la référente scolaire de l'éducation nationale autour du projet scolaire et/ou professionnel de l'enfant ou ponctuellement à la demande des parents ou de l'enseignant
 - ✓ rendez-vous avec le médecin psychiatre afin de mieux comprendre les difficultés qui affectent leur enfant et les implications familiales.
- un cahier de liaison où famille et équipes éducative et scolaire peuvent échanger et questionner sur « les petits riens du quotidien » qui sont pourtant si importants
les parents et les enfants ont la possibilité de se téléphoner sur les unités de vie, le soir, une fois par semaine
- les familles sont tenues au courant des évènements « exceptionnels » pouvant intervenir dans la vie de l'enfant au Logis : maladie, chute et bobo, gros débordements....
- lorsque cela est possible, les familles sont encouragées à venir déposer l'enfant le lundi matin et à le rechercher le vendredi afin de renforcer le lien entre les parents et le Logis et se donner la possibilité de rencontrer et d'échanger avec les éducateurs, même brièvement, sur la semaine.

Aujourd'hui, les rencontres avec les parents restent encore trop liées aux difficultés de leur enfant et leur participation à la vie de l'institution et à son organisation est insuffisante. Il est important que les familles puissent prendre toute leur place dans l'institution et avoir d'avantage accès à la vie quotidienne de leurs enfants, y compris dans toutes ses dimensions positives.

2.3 L'accompagnement éducatif

« Dans le cadre institutionnel qui situe les limites du possible et de l'interdit [...] l'intervention éducative a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances, grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui.

*Confronté fermement mais avec bienveillance aux conséquences de ses actes y compris transgressifs, chaque enfant ou adolescent, par un travail d'élaboration des vécus émotionnels, peut **apprendre à se constituer des références et des valeurs, penser sa manière d'être, son devenir.***

Les propositions éducatives recherchent à la fois **l'instauration d'une dynamique collective et un travail « au cas par cas »**. Le jeune peut puiser dans ce qui lui est donné à vivre, à ressentir, à négocier, à partager, à réparer, pour **situer ses propres limites et celles de la société, pour structurer ainsi les éléments de sa maturation.**

Les actions éducatives sont diversifiées et concernent notamment :

- la socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un collectif (...)
- l'apprentissage et la prise en charge de soi-même
- l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, de travaux manuels, de jeux...
- le soutien des potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'éveil à la culture, l'accompagnement à la scolarité
- l'accès à la découverte du milieu professionnel dans la perspective d'élaboration d'un projet de formation
- le soutien à la scolarité
- le soutien à la dimension thérapeutique. »

Circulaire du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis³⁰

La participation des jeunes à la vie quotidienne collective ainsi qu'au fonctionnement et à l'organisation de l'institution pour permettre le retour de la confiance en soi, l'acquisition de l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation, en bref, l'apprentissage de la vie.

- **acquisition de l'hygiène**, respect des rythmes de vie adaptés, travail sur l'habillement et l'aspect physique (processus de renarcissisation)
- **acquisition de l'autonomie**, être là où l'on doit être et au bon moment : mise en place de rituels rassurants favorisant le repérage dans le temps et l'espace, apprentissage de l'autonomie dans les transports, dans la circulation entre les différents espaces du Logis et à l'extérieur, participation aux décisions le concernant
- **responsabilisation, apprentissage et intériorisation des règles et des limites** : prise de conscience des risques pour soi et les autres liés aux conduites transgressives ; participation à l'élaboration et maintien des règles de vie, acceptation des sanctions/réparations...
- **apprentissage du respect des autres** lors des temps collectifs (repas, soirées, activités, temps festifs...) et participation à des instances d'expression et de co-construction de la vie collective (temps de parole pour faire le point, conseil d'enfant...)
- **participation aux tâches de la vie quotidienne** : préparation des repas, contribution aux courses et aux tâches ménagères mais aussi à l'embellissement et aux réparations sur les unités de vie et sur l'ensemble du Logis.

Des activités éducatives adaptées qui permettent au jeune de mieux se connaître, de se découvrir et de se montrer ; de s'enrichir en élargissant son horizon culturel et social, de s'ouvrir aux autres et d'expérimenter la solidarité du collectif, d'intérioriser les règles et les limites dans le plaisir...

³⁰ Site : www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-06/a_00600152.htm

- activités sportives de fin de journée : piscine, foot, tennis de table, volley...
- organisation de soirées à thème (jeux, contes, cinéma...)
- temps festifs (anniversaires, barbecues, jeux collectifs...)
- sorties éducatives du mercredi après-midi (jeux, sorties culturelles, sportives, ...)
- maintien des activités périscolaires et sportives proches du domicile des parents
- visites-sorties dans les lieux ressources de proximité de l'établissement (bibliothèque, piscine, cinéma)
- séjours éducatifs pendant les vacances scolaires en lien avec la thématique choisie par le groupe.



MATCH DE FOOT AU CITY

La prévention et la gestion des conduites violentes

La transgression, la violence qui souvent l'accompagne et sa prévention sont des sujets récurrents dans la vie d'un ITEP. Une violence à plusieurs visages : celle exprimée par les jeunes et qui renvoie à leurs difficultés et leurs pathologies, celle du cadre imposé qui peut être vécu comme une violence, et parfois celle engendrée par la difficulté à trouver des réponses institutionnelles adaptées aux transgressions et aux passages à l'acte des enfants.

- une violence que l'enfant exprime envers lui-même, avec les autres enfants, mais aussi envers les adultes ou les murs de l'institution
- une violence complexe, souvent envahissante, parfois difficile à comprendre, à accepter comme la manifestation d'un symptôme et à limiter
- une violence qui ne peut avoir comme seule réponse la sanction. Une violence dont la première réponse se trouve dans le contenu et la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants
- une violence qui demande aux équipes et à l'institution beaucoup de réflexion en interdisciplinarité et de créativité pour tenter d'inventer les solutions qui permettront aux enfants de dire autrement leurs difficultés et de trouver leur chemin vers l'apaisement.

Aujourd'hui différents moyens sont mis en place au Logis :

- le travail d'accompagnement en particulier sur les volets éducatif et thérapeutique
- les règles de vie, le règlement de fonctionnement qui donnent les limites du possible
- la présence des adultes qui veillent sur les enfants et préviennent les montées de violence
- les notes d'incidents transmises systématiquement à la direction et aux chefs de service qui permettent la vigilance de l'institution, et facilitent la reprise des événements avec l'enfant, sa famille et si besoin les partenaires extérieurs
- les entretiens avec le chef de service pour aider l'enfant à prendre conscience de ses actes, à les comprendre et à les réparer
- les rendez-vous avec les familles
- le dialogue entre professionnels pour mieux comprendre et adapter notre réponse. Le « passage de relais » lorsque le conflit s'enlise
- les sanctions : des actes de réparation à l'exclusion
- en prévention des conduites sexuelles transgressives : la mise en place d'ateliers d'information animés par le médecin de l'établissement et l'infirmière ; la reprise immédiate des enfants concernés en cas de transgression, par le chef de service mais aussi par le psychologue ou le psychiatre chargés du suivi de l'enfant ; l'information aux parents.

2.4 L'accompagnement pédagogique

« Conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005, l'ITEP favorise le maintien ou prépare le retour des jeunes qu'il reçoit dans les écoles ou les établissements scolaires. À cette fin, sous la responsabilité de son directeur et conformément aux **objectifs fixés pour chaque enfant à partir du projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, l'ITEP, et en particulier l'unité d'enseignement, contribue à assurer, avec l'ensemble des membres de l'équipe de **suivi de la scolarisation, la continuité de son parcours scolaire, en permettant ses apprentissages et la poursuite de son parcours de formation.**

Ainsi, l'équipe pédagogique de l'ITEP, constituée en unité d'enseignement en application de l'article D.351-18 du code de l'éducation, met en œuvre **les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs prévus par le PPS de chaque enfant**, lesquels peuvent être variés :

- scolarité en milieu ordinaire à temps partiel, voire à temps plein
- scolarisation intra ITEP, qui peut constituer une étape transitoire mais souvent nécessaire, pour créer les conditions d'un changement dans les dynamiques de résistance et d'opposition mises en place par un jeune, notamment à l'égard de la scolarité. »

Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis³¹

³¹ Site : www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-06/a_00600152.htm

L'impact des troubles du comportement en milieu scolaire

Les jeunes accueillis au Logis sont en majorité en situation d'échec et/ou d'exclusion scolaire massifs. L'école et leur rapport aux apprentissages sont et restent un lieu privilégié de l'expression de leurs symptômes qui sont notamment :

- faible estime de soi
- quête affective intense
- relations sur le mode de l'affrontement
- instabilité motrice et psychique
- forte intolérance à la frustration
- rapport perturbé à la temporalité
- difficulté à contrôler ses émotions.

Ces symptômes affectent principalement :

- le lien (le rapport à l'autre différent de soi)
- les passages (passages d'une activité à l'autre)
- les changements (regards, attitudes ou ambiance différents)
- la socialisation (rapport à la communauté à l'institution et à la loi)

Et se traduisent notamment par :

- de l'agir et beaucoup de passage à l'actes ou d'hyper réactivité
- des temporalités très éphémères (pris par l'urgence de la pulsion)
- des processus de défenses très borderline sujet-limite
- de la rigidité comportementale
- beaucoup de fatigue et d'usure au contact de l'autre
- beaucoup de perméabilité à l'environnement

Afin de permettre à l'enfant de surmonter ses symptômes, de se réconcilier avec les apprentissages et de poursuivre son développement cognitif, l'école doit prendre en compte ces difficultés et se penser *autrement* en s'ouvrant à d'autres pratiques. Il s'agit d'inventer une pédagogie institutionnelle spécifique à l'ITEP qui pourrait se définir comme : « ...un ensemble de techniques, d'organisations, de méthodes de travail, d'institutions internes nées de la praxis de classes actives. Elle place enfants et adultes dans des situations nouvelles et variées qui requièrent de chaque engagement personnel initiatives, action, continuité³² ». « Elle partage avec la psychothérapie institutionnelle l'idée qu'une organisation d'ensemble peut tenir compte de la singularité de chacun³³ ».

³² F. OURY et A. VASQUEZ, *Vers une pédagogie Institutionnelle*, Ed. Matrice, 1990, p. 245.

³³ Intervention de Sylvie CANAT, *Mutation dans la culture, La pédagogie Institutionnelle en ITEP*, Champs social Editions, 2008.

Un projet annuel de « remobilisation autour des apprentissages », défini pour chaque classe et chaque enfant sur la base des modalités de fonctionnement suivantes :

- **un binôme pédagogique**, composé d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur scolaire qui travaillent en équipe, mais dans deux espaces différents
- **un emploi du temps fixe** de 9h00 à 12h00 avec 2 séances de travail d'1h20 autour des apprentissages fondamentaux, des matières dites d'éveil, des arts plastiques et du sport.
- **un accompagnement individualisé au sein du collectif classe** avec des activités et des supports adaptés selon le projet du jeune, son niveau et ses difficultés d'apprentissage
- **l'utilisation des pédagogies actives** qui privilégient l'acquisition des savoirs par l'expérimentation plutôt que par la transmission. Ces pédagogies facilitent l'accès au symbolique et encouragent l'autonomie de l'enfant
- **l'ouverture sur l'extérieur comme autre support d'accompagnement** (sorties, découverte de métiers, ouverture culturelle, activités d'expression...)
- **des stages de découverte**, à partir de 14 ans pour permettre aux jeunes de se découvrir une passion et d'envisager une formation professionnalisante.



La classe

Les ateliers interdisciplinaires : un temps où s'entrelacent l'accompagnement éducatif, pédagogique et le soin.

Les ateliers, autrefois très présents dans le cadre des formations dispensées au Logis, avaient disparu ces dernières années. Ces espaces de médiation qui favorisent les apprentissages et l'ouverture au monde et aux autres ont été remis en place à la rentrée 2012-2013 : ateliers sportifs, art plastique et bricolage, nature, découvertes autour des arts et de la culture. Il ne s'agit pas de prévoir des activités pour les enfants mais bien de leurs permettre *d'apprendre et de se développer autrement*. A ce titre, ces ateliers font pleinement partie de l'espace pédagogique.

Les modalités de fonctionnement

- les ateliers sont réfléchis et co-animés par des équipes interdisciplinaires ce qui enrichit la réflexion et permet le croisement des regards et des pratiques
- tous les enfants y participent. Des propositions d'ateliers leur sont faites en fonction d'une part de leur PPA et d'autre part de leurs envies. Mais leur choix est « encadré » par les adultes afin de les aider à dépasser leur peur de l'inconnu, de repousser leurs limites et élargir leur horizon
- le rythme : tous les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h00.

Ces ateliers permettent :

Un fonctionnement plus efficient et plus serein de l'établissement avec :

- un temps d'accueil des enfants amplifié sur l'espace pédagogique
- un accompagnement éducatif plus stable, mieux repéré et mieux organisé dans les groupes de vie
- une interdisciplinarité renforcée à travers la réflexion autour du sens, du contenu des ateliers et de l'organisation du travail menée par les équipes pédagogique, éducative et thérapeutique.

De nouvelles modalités d'accompagnement pédagogique et éducatif, complémentaires et innovantes pour :

- permettre aux enfants de rentrer **autrement** dans les apprentissages
- dans la lignée des pédagogies actives, de faire le lien et appliquer concrètement les enseignements scolaires
- pouvoir commencer, avec plus d'atouts et une meilleure préparation, les stages de découvertes des métiers et les stages de préapprentissage possibles à partir de 14 ans
- à travers la création, renouer avec la communication non verbale, expérimenter la beauté, découvrir ses talents et casser les spirales d'échec dans lesquelles les jeunes sont inscrits depuis trop longtemps
- encourager la participation de tous à l'embellissement des locaux de l'institution et des espaces verts. Cette participation a une visée pédagogique (1^{ers} apprentissages des métiers manuels) mais aussi éducative (responsabilisation des enfants) et thérapeutique (renarcissisation, prise de confiance en soi).

Une meilleure utilisation des possibilités offertes par le site de Saint Lambert :

- le cadre du Logis, situé en pleine campagne, au milieu d'un parc et entouré par des kilomètres de chemins forestiers, de randonnées pédestres **et à vélo**, offre mille et une possibilités d'activités sportives et de découverte de la nature
- des espaces inoccupés dans le parc et des projets d'embellissement offrent toutes les conditions nécessaires aux ateliers liés à la découverte de la nature
- le parc appelle à la création de sculptures extérieures.



La scolarité en milieu ordinaire

Lorsque la dynamique du jeune accueilli le permet, un retour vers une scolarité en milieu ordinaire à temps partiel ou à temps plein est encouragé. Cette inclusion scolaire ou dans un circuit d'apprentissage est discutée avec les différents acteurs du projet scolaire :

- la famille et le jeune
- l'équipe interdisciplinaire de l'ITEP
- le référent scolaire de l'Education Nationale
- l'école ou le centre d'apprentissage concerné par l'inclusion.

La modification du PPS sera alors entérinée par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). Il convient d'être particulièrement attentif à ce que les parents puissent prendre toute leur place au sein des équipes de suivi de scolarisation.

La coordination de l'équipe avec les autres dispositifs en charge de la scolarisation

- **la MDPH** : à travers le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)³⁴ élaboré pour l'enfant avant son admission et auquel l'équipe se réfère pour construire son parcours scolaire au sein de l'institution
- **l'Education Nationale** : Une Equipe de Suivi de Scolarité (ESS), animée par le référent scolaire chargé de l'enfant en cas d'inclusion scolaire ou le référent scolaire de notre établissement. L'une de ses missions est de suivre le dossier du jeune auprès des différentes commissions qui valident son parcours. Les parents sont invités à une rencontre annuelle interdisciplinaire pour faire le point. Dans le cadre d'une réorientation possible, le référent scolaire peut aussi présenter une ou plusieurs institutions qu'il connaît bien
- **le directeur de l'école et l'équipe enseignante** lorsqu'il y a inclusion scolaire.

2.5 L'accompagnement thérapeutique

*« L'institution, l'établissement ou le service doit proposer à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte dont elle s'occupe **des prestations de soins adaptés à sa problématique, afin de l'aider en lien avec les autres registres d'intervention à s'engager dans un processus d'évolution.**[...] »*

La dimension institutionnelle du soin : les interventions du pôle thérapeutique ne sauraient être isolées de l'ensemble des autres aspects de la prise en charge et ne peuvent en aucune manière se réduire aux interventions isolées de psychiatres, de psychologues cliniciens, d'orthophonistes ou psychomotriciens [...] En effet si certains jeunes ont besoin de ces soutiens personnalisés, **le cadre institutionnel lui-même doit revêtir une dimension soignante** qui s'appuie sur des activités éducatives et pédagogiques de qualité.

De ce point de vue, les éclairages spécifiques apportés par le psychiatre et le psychologue, à l'occasion des réunions d'actualisation de projet personnalisé ou des réunions de synthèse, sur la dynamique évolutive de

³⁴ Cf. Chapitre suivant consacré à la démarche de projet personnalisé

chaque jeune, représentent une contribution essentielle à la prise en charge en ITEP. [...] **Le psychiatre et le psychologue faciliteront la compréhension des aspects psychodynamiques.** Les expériences éducatives ou pédagogiques peuvent ainsi être l'occasion, au-delà de leurs finalités premières, de saisir l'enfant ou l'adolescent dans ce qu'il a de singulier, ce qui permettra en retour les ajustements nécessaires. »

Circulaire n° 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis³⁵

Un accompagnement thérapeutique qui allie **le soin et le prendre soin**, selon différentes modalités d'intervention :

Dans la phase d'admission et d'accueil :

- un entretien d'évaluation est conduit par le médecin psychiatre avec les parents et le jeune
- des bilans sont établis par l'orthophoniste, le psychomotricien, le psychologue dans les deux premiers mois suivant l'accueil.

Un accompagnement individualisé :

Un suivi thérapeutique est mis en place via des entretiens individuels réguliers, et proposé par le psychiatre, le psychologue, l'orthophoniste et/ou le psychomotricien. Selon le projet de l'enfant, il arrive qu'une prise en charge thérapeutique déjà commencée avant l'arrivée en ITEP soit maintenue afin d'assurer la continuité des soins.

Un accompagnement en interdisciplinarité

- un référent thérapeutique (psychologue ou médecin psychiatre) pour chaque unité de vie et présent aux réunions d'équipe hebdomadaire
- les membres de l'équipe thérapeutique concernés par l'enfant, présents aux réunions de projet et de synthèse
- un psychologue référent pour l'équipe pédagogique lors du bilan scolaire fait pour chaque enfant à minima à la fin de chaque trimestre
- des activités collectives pour un autre type de rencontre avec l'enfant : binôme de professionnels thérapeutique et/ou éducatif et/ou pédagogique lors des ateliers
- une disponibilité pour des entretiens informels selon les besoins des éducateurs ou des pédagogues
- la présence possible d'un éducateur à la demande de l'enfant lors des entretiens individuels.

L'intervention complémentaire de deux professionnels de santé :

- L'infirmière, basée sur le site principal (Saint Lambert) : soins de « nursing » et « bobologie », écoute somatique, suivi des jeunes présentant des pathologies spécifiques, éducation à la santé et l'hygiène, gestion de la pharmacie et délivrance des médicaments prescrits.
- Le médecin généraliste (0,09 ETP) : visites médicales obligatoires annuelles, consultation de proximité (St Lambert), intervention en cas d'urgence.

³⁵ Site : www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2007/07-06/a_00600152.htm

- Des « ateliers d'éducation à la santé », centrés sur l'hygiène, l'alimentation et la sexualité, ont été récemment mis en place par l'infirmière et le médecin, en lien avec les professionnels éducatifs.

OBJECTIFS :

⇒ **Rendre effective et lisible la participation des enfants à l'élaboration et l'organisation de la vie institutionnelle et à la construction de leur projet :**

- ✓ création d'un conseil d'enfants
- ✓ co-construction des projets de sortie
- ✓ réflexion sur le problème des transgressions, co-construction du règlement en général et participation au maintien des règles qui permettent de mieux vivre ensemble.

⇒ **Créer un atelier NATURE** comme support thérapeutique, éducatif et pédagogique associé à un projet de réaménagement des espaces verts non utilisés (serres, vergers, ancien potager) et d'embellissement de l'existant (plantation de fleurs, végétalisation des façades, sculptures dans le parc...).

⇒ **Conduire un projet d'aménagement des espaces forestiers** pour désenclaver le Logis, aérer les espaces et améliorer le cadre de vie.

⇒ **Poursuivre la rénovation et la décoration des locaux** : les adultes comme les enfants ne se sont pas encore appropriés totalement les locaux et les espaces. Les chambres restent encore impersonnelles, les espaces collectifs ne sont pas encore suffisamment accueillants et manquent toujours de décoration, **la qualité du linge** de maison doit être améliorée... Les chantiers amorcés en 2012 doivent se poursuivre afin d'**embellir** la décoration, l'ameublement et l'entretien des locaux, en y associant les jeunes pour une meilleure appropriation collective des lieux et davantage de respect. Dans le cadre du projet de restructuration, nous souhaitons également rénover les locaux, en particulier de l'unité pédagogique et procéder à une redistribution des espaces, pour une meilleure utilisation de notre patrimoine.

⇒ Mettre en place le Conseil de la Vie Sociale (CVS)³⁶.

⇒ Afin d'échapper à l'évènementiel trop souvent lié aux débordements des enfants, planifier des rendez-vous trimestriels ou biannuels systématiques avec les parents pour un temps d'échange et de restitution avec les équipes interdisciplinaires et en particulier autour du PPA

⇒ Améliorer les outils de liaison

⇒ Proposer différents temps de convivialité et de partage : portes ouvertes, journée famille, participation à des sorties et des ateliers, autres formes de participation suggérées par les familles...

Dans le but de structurer d'avantage l'accompagnement éducatif :

³⁶ Cf. Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004.

⇒ **Affiner la définition du projet éducatif, du projet de groupe et des projets d'activités qui en découlent.**

- ✓ mettre en place le rituel d'une journée type au Logis et organiser davantage les temps de passages générateurs d'angoisse et propices aux débordements
- ✓ définir un projet de groupe qui sera le fil rouge de l'année
- ✓ définir les activités et les séjours éducatifs selon une méthodologie de projet, en veillant à associer et responsabiliser les jeunes à leur conception puis à les formaliser et à les évaluer
- ✓ inscrire les projets éducatifs dans les grandes thématiques de l'établissement : la nature, les arts et la culture, le sport, la création (cuisine, bricolage)³⁷ et sortir du consumérisme.

⇒ **Promouvoir et organiser la participation de l'enfant à la vie quotidienne de son unité et de l'établissement.** Il s'agit notamment de réinstaurer des instances d'expression et de participation collective dans l'établissement, comme les Conseils d'enfants, et le Conseil de la Vie Sociale, avec des représentants élus des jeunes, des parents et des professionnels³⁸.

⇒ **Rendre le poids de la collectivité plus supportable pour les jeunes, en particulier en soirées** : programme d'activités défini, rythme de la soirée pour aller vers l'apaisement.

⇒ **Structurer davantage la place de l'éducatif dans l'accompagnement vers les apprentissages** : lieux tiers co-animés par les équipes éducative et pédagogique, gestion des récréations, aide aux devoirs, accompagnement à la préprofessionnalisation...

⇒ **Mener une réflexion institutionnelle autour de la prévention et de la sanction** : des réponses adaptées, lisibles et partagées par tous ; co-construction et animation avec les enfants (Recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Sociaux et Médico-sociaux, ANESM, *Justice réparatrice*, Janus Korczak...).

⇒ **Réécrire les procédures concernant les actes de violences graves et les agressions sexuelles.**

⇒ **Inscrire et rendre plus lisibles dans l'accompagnement au quotidien les objectifs et moyens définis dans le projet personnalisé³⁹.** Préciser la place de l'éducateur référent dans le quotidien de l'enfant. Permettre au PPA d'être un outil de travail et de référence au quotidien pour l'équipe mais aussi pour les enfants et leur famille.

⇒ **Travailler davantage la relation du jeune avec le monde extérieur à l'institution** (sortir de « l'entre soi », travail sur le processus de la rencontre) : sorties dans des lieux collectifs (bibliothèque, piscine; rencontres sportives...); lien avec le cadre de vie et les espaces de socialisation de l'enfant existants (club sportif, la cité ...).

³⁷ Cf. Partie 1 – Chapitre 5. Les principes et thèmes d'intervention.

³⁸ La loi du 2 janvier 2002 et le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 prévoient l'obligation de mettre en place des formes précises de participation :

- un conseil de la vie sociale lorsque l'établissement assure un hébergement ou un accueil de jour continu, et que la durée de prise en charge est au moins égale à la durée minimum de mandat des représentants au conseil (un an) ;
- ou d'autres formes de participation : groupes d'expression de représentants d'usagers, consultations de l'ensemble des usagers ou enquêtes de satisfaction.

³⁹ Cf. Partie 2 – Chapitre 3. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

- ⇒ **Développer des liens constructifs avec le village de Saint Lambert et les communes environnantes** dans le but d'aider les jeunes à se responsabiliser par des actions positives et aller au-delà de la réparation des dégradations causées.
- ⇒ **Formaliser et mettre en œuvre une Pédagogie Institutionnelle** spécifique à l'ITEP le Logis : formation des équipes pédagogique mais aussi éducative et thérapeutique aux pédagogies nouvelles et à la création et l'utilisation d'outils pédagogiques adaptés.
- ⇒ **Travailler davantage le « hors les murs » et l'ouverture culturelle et sociale des enfants** : utiliser davantage les ressources et les lieux extérieurs à l'ITEP, augmenter les sorties de découvertes culturelles pendant les temps d'atelier et les temps scolaires, participation à des compétitions sportives...
- ⇒ **Créer des propositions d'entrée dans les apprentissages pour les enfants qui en sont le plus éloignés** avec la mise en place d'un espace tiers pensé en interdisciplinarité et co-animé avec l'équipe éducative : utilisation d'une méthodologie et d'outils adaptés, prise en charge particulière...
- ⇒ **Travailler en interdisciplinarité sur le contenu pédagogique et en particulier avec l'équipe thérapeutique.** Réflexions sur les apprentissages de la lecture avec les orthophonistes, sur les blocages des enfants et le rythme de la journée avec le médecin psychiatre et les psychologues,...
- ⇒ **Développer des ateliers interdisciplinaires** : mise en place d'ateliers pérennes sur l'année ; appel à des intervenants extérieurs ; délocalisation hors les murs de certains ateliers en utilisant les ressources existantes ; échange et participation aux ateliers organisés par d'autres institutions de l'AVVEJ ou d'autres associations...
- ⇒ **Mener une réflexion avec l'équipe éducative sur le relais et le soutien** que cette dernière peut apporter à l'équipe pédagogique.
- ⇒ **Poursuivre l'amélioration de la participation du jeune et de sa famille au PPS.**
- ⇒ **Formaliser une convention avec l'Education Nationale.**
- ⇒ **Approfondir et formaliser le parcours stage** : création d'un réseau de partenaires, travail en interdisciplinarité avec le scolaire (adaptation des apprentissages, rapport de stage).
- ⇒ **Développer l'articulation du thérapeutique avec les prises en charge éducative et pédagogique** : par exemple, la psychomotricienne avec l'éducateur sportif, l'orthophoniste et l'équipe pédagogique, l'infirmière et le médecin avec les éducateurs...
- ⇒ **Préciser le sens et les critères de la présence d'un éducateur au cours d'entretiens avec les psychologues.** Cette démarche initiée depuis peu par les professionnels, à la demande d'enfants, serait à inscrire dans une réflexion institutionnelle plus poussée afin de lui donner tout son sens.
- ⇒ Conduire une réflexion institutionnelle sur **la délivrance des médicaments** dans l'établissement.

3. LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

« Pour se construire une pensée, les enfants ont besoin de nos têtes, que nos têtes les portent, et les « enfants état limite » ont une manière bien particulière d'utiliser nos têtes, voire de nous envahir la tête, de nous prendre la tête au moins autant qu'ils nous reprochent de le faire à leur égard. Nous allons donc essayer de construire autour d'eux une enveloppe de pensée. »⁴⁰

3.1 Définition

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement de chaque enfant définit pour chaque année scolaire les objectifs à atteindre et les moyens mis en place à cet effet. Il conjugue les modalités d'accueil et d'accompagnement de l'institution, les propositions des professionnels et les attentes et besoins exprimés par l'enfant et sa famille.

Etabli avec l'équipe interdisciplinaire et la famille après un premier temps d'observation de l'enfant nouvel arrivant au sein de l'institution, il est réactualisé chaque année.

Il répond à la fois à une logique institutionnelle et à une logique singulière. Il interroge notamment le processus d'accompagnement, le lien avec les familles, les réunions de synthèse, et les points déterminants pour l'élaboration d'un projet cohérent, son évaluation et son suivi.

La réglementation applicable aux ITEP⁴¹

- l'équipe interdisciplinaire réalise ses actions dans le cadre d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement, (PPA) adapté à la situation et l'évolution de chaque personne accueillie**
- les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont associés aussi étroitement que possible à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement et à son évolution, jusqu'à la fin de la prise en charge, ainsi qu'à l'élaboration du projet de sortie
- chaque Projet Personnalisé d'Accompagnement :
 - ✓ tient compte de la situation singulière des personnes et de leurs parents
 - ✓ comporte une composante **thérapeutique, éducative et pédagogique**
 - ✓ propose des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et quand d'autres partenaires sont associés au suivi de la personne, une cohérence doit être recherchée entre leurs actions et l'accompagnement proposé
 - ✓ détermine **les étapes de la prise en charge, la périodicité des bilans et les modalités du suivi** mis en place pour garantir une intervention évolutive et adaptable.
- les principales caractéristiques du Projet Personnalisé d'Accompagnement sont en principe retracées, selon les cas, **dans le contrat de séjour ou dans le Document Individuel de Prise en Charge**

⁴⁰ Docteur Patrice REGNAUD, « SOIN ET EDUCATION : ENTRELACS », Journée régionale AIRe, 6 mai 2011, Besançon : « L'activité éducative dans le processus soignant » ; « on fait quoi aujourd'hui ? »

⁴¹ Cf. CASF, art.L311-3 7° ; la charte des droits et libertés de la personne accueillie (art 4, 3°) ; les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » (2008).

Concernant les ITEP-SESSAD, Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 et Circulaire du 14 mai 2007.

- **un dossier individuel** renseigné et actualisé est ouvert pour chaque personne admise. Il **comporte les divers volets correspondant aux composantes thérapeutiques, éducatives et pédagogiques du Projet Personnalisé d'Accompagnement**
- **un projet de formation scolaire et professionnelle** est élaboré. Il prévoit notamment les conditions dans lesquelles la personne peut fréquenter l'école ou l'établissement scolaire dont elle dépend, à temps partiel ou à temps plein
- le projet personnalisé défini par l'ITEP est **à articuler avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) défini par la MDPH**. Le PPS est l'un des éléments du plan de compensation défini par la MDPH (loi du 11 février 2005). Il propose des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures d'accompagnement nécessaires pour permettre cette scolarisation.

3.2 Les étapes incontournables

- la Commission d'admission pose **les premières hypothèses de travail** lors des rencontres avec la famille et le jeune. Ces hypothèses sont reprises et affinées lors de **la phase d'observation et d'adaptation** du jeune à son arrivée à l'ITEP
- une réunion projet, en équipe interdisciplinaire, se réunit dans les 3 mois suivants l'arrivée du jeune pour établir **les premières bases du PPA**. Par la suite, les temps de réunion d'équipe éducative hebdomadaire où sont présents le thérapeute référent du groupe et si besoin le pédagogue concerné par l'enfant, permettront **le suivi et les ajustements nécessaires** du projet
- la réunion de **synthèse annuelle**, temps de mise en commun de tous les professionnels accompagnant l'enfant, permet de dresser un bilan de l'évolution du jeune, de réinterroger les objectifs de l'accompagnement et d'anticiper la fin de la prise en charge et l'orientation.
-

3.3 La référence éducative

La fonction de référent assurée au sein de l'équipe éducative, favorise pour chaque enfant et adolescent la continuité et la cohérence de l'accompagnement. Le référent peut alors être considéré comme *un point d'ancrage*⁴² ou *un aide-mémoire*.⁴³ Cependant, ce travail ne peut se faire qu'au sein de l'équipe éducative et avec son aide afin de garder la distance nécessaire et éviter l'enfermement dans une relation fusionnelle.

- sous la responsabilité de son chef de service, l'équipe éducative, anime et coordonne les différents aspects de l'accompagnement des jeunes
- le référent de l'enfant est plus particulièrement chargé d'organiser le partage d'informations utiles au suivi du projet personnalisé avec sa propre équipe, les équipes thérapeutique et pédagogique et la famille.

3.4 Les outils

- **Le dossier du jeune** (au secrétariat) :
 - ✓ **le PPA** composé de 3 bilans : thérapeutique, éducatif et pédagogique, avec les

⁴² Gouraud François, « *la notion de référence en internat éducatif* », site : Oasis www.travail.com/la-notion-de-reference-educative

⁴³ Gaberan Philippe, *Cent mots pour être éducateurs* : Dictionnaire pratique du quotidien, Erès, 2007, 144 p.

objectifs et les moyens que se donne chaque équipe. Ces 3 documents sont à leur tour synthétisés dans la fiche de présentation du PPA

- ✓ **le dossier administratif**
- ✓ les différents écrits professionnels (bilan des synthèses, fiches d'incidents, courrier aux familles...)
- le « **classeur du jeune** » (dans l'unité de vie) à disposition de l'équipe et de l'enfant, qui regroupe toutes les informations nécessaires au suivi quotidien du jeune : scolarité, stages, synthèse du projet personnalisé et autres documents que souhaiterait rajouter le jeune
- **le cahier de transmission** de l'équipe éducative pour partager les informations relatives à la vie quotidienne, dont certaines informations sont reprises pour préparer les synthèses PPA
- **le cahier d'auto évaluation**, personnel à chaque enfant. Ce cahier est un support éducatif partagé avec l'éducateur référent. Il permet à l'enfant de réfléchir sur ses progrès et ses difficultés, afin de mieux les analyser et les conscientiser et à l'éducateur, de faire la synthèse des progrès de l'enfant.

3.5 La participation du jeune et des parents au projet d'accompagnement

- au moment de l'admission, les premières modalités d'accompagnement sont réfléchies et décidées en accord avec la famille et le jeune : rythme d'accueil en internat de semaine ou internat modulé, possibilité d'inclusion scolaire, prise en charge thérapeutique, attentes du jeune et de sa famille
- des rencontres sont organisées avec les parents tout au long du parcours d'accompagnement du jeune :
 - ✓ avec le médecin psychiatre au moment de l'admission et une fois par an à minima, après la synthèse annuelle. Des rencontres peuvent également se faire autour de la compréhension des difficultés de l'enfant à la demande des familles ou sur proposition de l'institution
 - ✓ avec le chef de service et le référent éducatif.

Ces temps d'échanges permettent de restituer aux parents l'évolution de leur enfant et de rappeler ce qui a été fait, ce qui n'a pas pu l'être et de définir les axes de travail futurs. D'autres entretiens peuvent être organisés si des questions se posent sur le maintien de la prise en charge, sur la réorientation de l'enfant, ou quant à l'adhésion et la compréhension du jeune et de ses parents au projet d'accompagnement. Ces modalités restent encore insuffisamment généralisées à l'ensemble des équipes, et ne sont pas encore systématiquement mises en œuvre.

3.6 La préparation de l'orientation et de la fin de l'accompagnement

Le temps de la réorientation ou de la fin de la prise en charge est une étape importante dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. C'est le point d'orgue, le temps des bilans et le temps de la séparation souvent vécue comme angoissante. Ce temps doit être préparé suffisamment en amont afin de clore positivement cette étape de vie pour l'enfant et sa famille

et déboucher sur un futur possible pour tous. Cependant cette question ne dépend pas uniquement de l'Institution.

- les parents restent souverains de leur décision et peuvent à tout moment interrompre la prise en charge de leur enfant. L'institution donnera alors son avis sur la situation en tant que professionnel dans le dossier transmis à la MDPH
- la temporalité de l'enfant, celle de sa famille et celle de l'institution ne sont pas forcément en adéquation
- les structures susceptibles d'accueillir le jeune en cas de réorientation n'ont pas toujours les places disponibles et les familles ont parfois des difficultés à faire les démarches nécessaires en temps et en heure
- certains enfants ont des profils très dysharmoniques qui compliquent leur réorientation.

Le temps d'accueil au Logis est généralement de 3 ans. La réorientation, même si elle est envisagée dès l'accueil du jeune, se prépare principalement la troisième année de la façon suivante :

- entre professionnels lors des réunions de synthèse
- avec la famille et le jeune à l'occasion des entretiens afin de mieux connaître leurs attentes
- toute l'année dans le suivi éducatif, pédagogique et thérapeutique.

La décision de réorientation doit être arrêtée et transmise à la MDPH avant la fin février de l'année en cours. La famille reçoit la décision de la commission CHL avant la fin de l'année scolaire.

OBJECTIFS :

Ces dernières années, les équipes de l'ITEP ont expérimenté la démarche autour du PPA selon différentes modalités, en fonction notamment des groupes de vie. Il s'agit aujourd'hui d'**harmoniser les pratiques autour du projet personnalisé, à partir d'outils partagés.**

Dans le cadre de la réflexion institutionnelle sur la démarche de projet personnalisé⁴⁴, il s'agira également de :

⇒ **Veiller à l'articulation du projet avec l'élaboration du Contrat de Séjour ou Document Individuel de Prise en Charge.** Ce document établi dans les 15 jours suivant l'admission avec la participation de la famille et du jeune accueilli, reprend les conditions de séjour et d'accueil ainsi que les modalités de prises en charge possibles à l'ITEP. Il prévoit aussi les modalités de révision ou de résiliation des mesures d'accompagnement qu'il contient.

⇒ **Définir une procédure de gestion des dossiers des jeunes** (architecture, écrits professionnels, droit d'accès au dossier du jeune et de ses parents).

⇒ **Améliorer les écrits professionnels préparatoires** quant au contenu, mais aussi concernant l'organisation institutionnelle pour permettre ces temps de réflexion et d'écriture.

⇒ **Organiser et formaliser la participation directe des parents et du jeune au PPA.** Prévoir avec le jeune et sa famille des rencontres spécifiques, planifiées et formalisées à un rythme trimestriel, prévoyant un temps d'échange avec un représentant de chaque dimension de l'accompagnement.

⇒ **Identifier les établissements susceptibles d'accueillir les plus grands en vue de leur professionnalisation**, dans l'idée de pouvoir nouer des partenariats afin de mieux préparer l'avenir professionnel des jeunes : recensement des possibilités du territoire, (re)prise de contact et échange, constitution d'un classeur d'informations détaillées, réunions d'information sur le PE du Logis...

⇒ **Structurer le travail de l'assistante sociale** comme aide pour les familles et les équipes dans la préparation des réorientations.

⇒ **Organiser et symboliser le temps du départ** pour lui donner toute sa signification comme fin d'une étape : entretien avec la direction, un temps festif particulier, un album photo, une trace au Logis...

⁴⁴ Au-delà des obligations de la loi du 2 janvier 2002 et du Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004, relatif au Contrat de Séjour ou Document Individuel de Prise en Charge, la recommandation de l'ANESM dédiée à la démarche de projet personnalisé sera à prendre en compte.

PARTIE III. L'ORGANISATION INTERNE ET LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1. LA COMPOSITION DES EQUIPES

L'équipe interdisciplinaire de l'ITEP **représentant 63,49 ETP** est composée comme suit :

Directeur
Directeur adjoint (1 ETP)
Encadrement technique : chefs de service éducatif (3 ETP) et chef de service pédagogique (1ETP)
Equipe thérapeutique : psychiatre (0,6 ETP), psychologues (1,5 ETP), médecin (0,09 ETP), infirmière (0,25 ETP), psychomotricienne (0,5 ETP), orthophoniste (0,5 ETP)
Equipe éducative : éducateurs (26,50 ETP), maîtresses de maison (6 ETP), veilleurs de nuit (4 ETP)
Equipe pédagogique : enseignants et éducateurs scolaires (9,35 ETP)
Assistante sociale : (0,80 ETP)
Fonctions support : agents d'entretien (1.90 ETP), chauffeurs (1,75 ETP)
Equipe administrative : économes/comptable (1,80 ETP), secrétaires (2 ETP)

1.1 Les problématiques de recrutement et de qualification des professionnels

Une situation institutionnelle difficile

Le fonctionnement de cette équipe a connu des difficultés ces dernières années compte tenu de **l'importante rotation de personnel** et **d'un recrutement complexe**, en particulier pour les postes éducatifs et pédagogiques. Le changement de direction, la nécessité de réajuster l'organisation de l'accueil des enfants et les retards pris dans les projets et chantiers à mener, ont déstabilisé les équipes et généré de nombreuses démissions. Les salariés restants ont néanmoins fait face et continué d'assurer la prise en charge des enfants.

Des difficultés de recrutement récurrentes

- manque de transport en commun, les gares les plus proches sont à plus de 10 km
- coût du logement dans le département
- difficulté du travail en ITEP et en internat, un phénomène qui touche l'ensemble des ITEP.

Ces phénomènes engendrent :

- des **vacances de postes** qui s'inscrivent parfois dans la durée (comme celui de psychomotricien et de l'orthophoniste), compensées quand cela est possible, par le recours à l'intérim. Cette solution bien qu'insatisfaisante permet d'assurer la continuité de la prise en charge lorsque le personnel d'encadrement vient à manquer
- des profils de candidatures avec **peu d'expérience et peu de qualification**, pourtant indispensables à la prise en charge des enfants accueillis en ITEP.

Perspectives :

- **le travail institutionnel** amorcé ces derniers mois a déjà permis d'apaiser le climat de travail. Une première tranche de travaux s'est achevée et les salariés bénéficient aujourd'hui de locaux entièrement rénovés, lumineux et agréables. La poursuite de la **mise en œuvre du projet d'établissement** devrait permettre de continuer à améliorer les conditions de travail des salariés et ainsi stabiliser les équipes
- **un travail de communication** sur le nouveau projet d'établissement auprès des écoles d'éducateurs aiderait à modifier l'image du Logis dont la réputation reste difficile
- **la formation** : les actions innovantes que nous souhaitons développer autour des pédagogies nouvelles et les formations organisées à cet effet au Logis devraient être attractives pour des professionnels souhaitant innover dans leurs pratiques.

1.2 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Par le passé, l'ITEP a régulièrement accueilli des stagiaires en formation qualifiante, (éducateurs spécialisés, psychologues...) Accaparée par la réorganisation de son fonctionnement, l'institution a fortement réduit cette contribution. Cette situation est temporaire car nous sommes conscients de l'importance de l'implication des structures d'accueil pour la formation des professionnels de demain. Dès qu'il pourra offrir des conditions satisfaisantes, le Logis recevra à nouveau des stagiaires. Afin de s'assurer de la pertinence du stage, chaque demande fera l'objet d'une attention particulière en regard du projet proposé par l'étudiant. L'équipe sera également vigilante à l'impact que peut produire la venue d'un stagiaire. En effet, les enfants sont très sensibles à l'arrivée de nouvelles personnes dans leur environnement.

OBJECTIFS :

- ⇒ Elaborer l'**organigramme** adapté au nouveau projet.
- ⇒ Formaliser les rôles et les tâches de chacun dans des **fiches de postes** et en priorité pour le directeur adjoint, les chefs de service et l'assistante sociale.
- ⇒ Mettre en place une **procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux salariés**, qui comprendra un dispositif d'appui à l'intégration (par exemple : système de tutorat, présentation en réunion, visite des locaux, remise de documents d'accueil...).
- ⇒ Réfléchir à la mise en place de **contrats d'apprentissage**
- ⇒ Réfléchir aux **modalités d'accueil et de suivi des stagiaires** (analyse et validation des demandes de stage, tutorat, suivi, animation et bilan des projets développés par les stagiaires...).

2. LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL

2.1 La coordination entre les professionnels

LES REUNIONS D'EQUIPE :

- des réunions d'équipe hebdomadaires
 - ✓ de chaque unité de vie (l'équipe éducative, un psychologue et un pédagogue si nécessaire)
 - ✓ de l'équipe thérapeutique
 - ✓ de l'équipe pédagogique, avec un psychologue référent
 - ✓ de la direction, avec les chefs de service (ITEP et SESSAD) et le médecin psychiatre de l'ITEP
 - ✓ de la direction avec la comptabilité-économat

- les réunions de synthèse dans le cadre de la démarche de projet personnalisé
- la réunion interdisciplinaire mensuelle du Comité d'Evaluation (CODEV) qui traite des sujets liés à l'organisation institutionnelle et l'interdisciplinarité
- les réunions de coordination entre chefs de service, relatives à l'articulation du suivi des PPA.
- les réunions institutionnelles (information générale ou thématique, 3 fois par an à minima)
- au niveau de l'association AVVEJ, des réunions par corps de métier :
 - ✓ commissions mensuelles de direction rassemblant le DG, le DGA et les directeurs des autres structures de l'AVVEJ
 - ✓ commissions techniques de direction (gestions des établissements et services)
 - ✓ réunions des directeurs des EMS du 78
 - ✓ supervision des chefs de service
 - ✓ réunion des secrétaires
 - ✓ réunions de la comptabilité.

LES AUTRES SUPPORTS DE COORDINATION :

- les autres moyens de transmission et de communication : annuaire partagé, écrits professionnels et supports en lien avec l'accompagnement du jeune, plannings...
le chef de service, comme interface entre l'équipe éducative ou pédagogique qu'il encadre, la direction et les autres équipes de professionnels
- le référent éducatif, comme coordinateur, garant du recueil et de la transmission des informations nécessaires et utiles au suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement⁴⁵
- le rôle des délégués du personnel et du Comité d'Entreprise.

⁴⁵ Cf. Partie 2 – Chapitre 3. La démarche de projet personnalisé.

2.2 Le soutien aux professionnels

LA REFLEXION SUR LES PRATIQUES :

- la présence d'un thérapeute aux réunions d'équipes éducatives et pédagogiques
- des entretiens possibles à tout moment avec les thérapeutes
- l'Analyse des Pratiques Professionnelles, une fois par mois pour les équipes éducatives et pédagogiques et animée par un intervenant extérieur
- des Commissions de travail thématiques mises en place au fur et à mesure des besoins identifiés (transgression, ateliers, lieux pédagogiques tiers, parcours de l'enfant...)
- les séminaires ou congrès (AVVEJ, Réseau AIRe...), ouverts à tout professionnel, proposant des ateliers de travail thématiques, qui peuvent également donner lieu à des projets ou des groupes de réflexion inter-établissements.

LES AUTRES ESPACES D'ECHANGES ENTRE PROFESSIONNELS :

- une semaine de préparation avec toutes les équipes avant l'accueil des enfants en début d'année scolaire
- la Journée institutionnelle, événement convivial et fédérateur, organisée chaque fin d'année scolaire, réunissant salariés et jeunes accueillis autour d'activités ludiques. Cette journée est préparée par un Comité interdisciplinaire dédié
- les échanges informels quotidiens
- un espace réservé au personnel dans les locaux administratifs.

LA VALORISATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS :

- la politique de formation de l'établissement : formation en cours d'emploi pour les éducateurs non diplômés, formation collective et individuelle, participation de 8 salariés au congrès de l'AIRe chaque année, participation au séminaire de l'AVVEJ tous les 2 ans
- des interventions organisées au sein de l'établissement sur des thématiques précises (comme, par exemple, sur le thème de la violence, en 2012)
- des possibilités de mobilité interne (unités de vie différentes, internat ou semi-internat), en fonction des attentes exprimées par les salariés chaque année en juin, des besoins identifiés en réunion de direction et dans la limite de la stabilité minimum à maintenir au sein des équipes.

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PSYCHOSOCIAUX :

- le rôle du CHSCT, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- les réunions mensuelles de délégués du personnel et trimestrielles du CE
- rendez-vous possible avec les psychologues et le médecin psychiatre
- soutien du chef de service à tout moment
- rendez-vous sur demande avec la direction tout au long de l'année.

LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE :

- une attention particulière est portée lors des entretiens de recrutement des nouveaux salariés sur la question de la violence
- recherche d'un équilibre dans la composition des équipes : nombre suffisant d'éducateurs, équilibre homme/femme, équilibre intergénérationnel
- recherche d'un équilibre dans la composition des groupes de vie afin d'éviter la surcharge et dans la mesure du possible des cohabitations d'enfants aux symptômes « explosifs »
- transmission systématique de notes d'incidents à la direction et aux chefs de service. Elle permet la continuité de l'information, renforce la vigilance et améliore la réactivité institutionnelle. L'incident peut alors être repris très rapidement avec l'encadrement, l'enfant et sa famille ou si besoin avec l'équipe thérapeutique
- dans un travail mené avec les familles, l'institution peut être conduite à faire un signalement des faits de maltraitance ou de situation de jeunes en danger, ou en risque, nécessitant une mesure de protection administrative ou judiciaire.

OBJECTIFS :

- ⇒ **Améliorer et développer les supports de communication et coordination entre professionnels** : optimisation de l'outil informatique, mise en place dans les lieux communs d'outils plannings, structuration des temps de réunions et amélioration du suivi des décisions (animation, responsabilisation, ordre du jour, relevé de décision,...).
- ⇒ **Poursuivre la réorganisation du travail de chaque poste** en précisant les articulations entre les professionnels et en particulier concernant les chefs de services, l'assistante sociale et le secrétariat.
- ⇒ **Procéder à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**, conformément au droit du travail et en concertation avec les représentants du personnel
- ⇒ **Mieux prévenir et gérer les conduites violentes au sein de l'établissement**, et notamment la violence faite aux adultes (formations, soutien en interdisciplinarité, mise en place d'une procédure de prise en charge post-traumatique, inscription de l'ITEP dans le programme pilote de recherche-action initié dans le Loir et Cher...)
- ⇒ **Elaborer une procédure de signalement des faits de maltraitance et des informations préoccupantes** concernant les jeunes accueillis.

3. LES MOYENS MATERIELS

3.1 Une philosophie

Une vigilance particulière est portée à l'environnement dans le nouveau projet du Logis. Il s'agit d'offrir aux enfants des lieux de vie et d'apprentissage adaptés, propres, en bon état, lumineux et plein de couleurs. L'équipe du Logis est persuadée que le beau est un outil de soin à part entière et que cette politique est aussi une façon efficace de lutter contre les dégradations des jeunes. Il s'agit de leur montrer qu'ils sont dignes d'attention et de respect et qu'ils peuvent à leur tour apprendre à respecter et embellir l'institution.

- durant l'été 2012, d'importants travaux de rénovation et de décoration ont été entamés sur les unités de vie et sur l'espace scolaire (peinture, rénovation et aménagement d'espace, ventilation adaptée, ameublement et décoration.)
- tout au long de l'année une politique « zéro dégradation » est conduite avec les enfants sensibilisés à leurs actes avec la mise en place de sanction/réparation à chaque dégradation
- les lieux sont remis systématiquement en état pendant la période de fermeture estivale
- le parc, cadre de vie et lieu de jeux pour les enfants est également soigneusement entretenu. Un projet de fabrication et d'installation de sculptures faites par les enfants est en réflexion.

3.2 L'environnement, les locaux et la qualité du cadre bâti

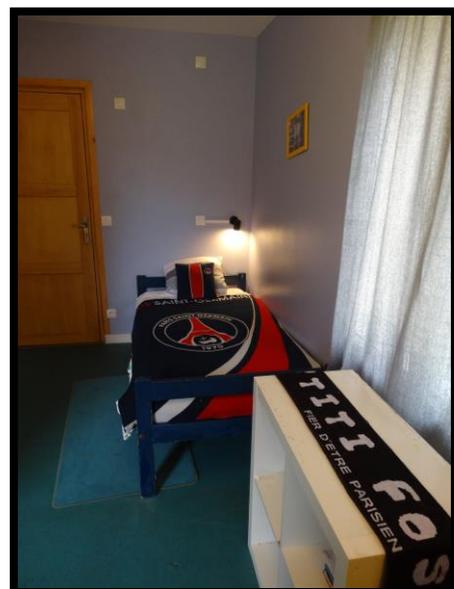
L'ITEP le Logis est composé de 3 sites situés à **Saint Lambert des bois**, au **Mesnil Saint Denis** et à **Raizeux**.

- le site principal situé à Saint Lambert des Bois se compose de plusieurs bâtiments nichés au milieu d'un parc d'environ 4 hectares :
 - ✓ la Source, lieu de vie en internat (220^{m2})
 - ✓ le Bosquet, lieu de vie en internat (220^{m2})
 - ✓ le Cap, lieu de vie de semi internat (170^{m2})
 - ✓ le bâtiment administratif (430^{m2}) sur 2 niveaux entièrement rénovés en 2012
 - ✓ des espaces ateliers pour les hommes d'entretien (45^{m2} et 30^{m2})
 - ✓ les bâtiments scolaires : 6 classes de 25 et 30^{m2}, un préau ; un bloc sanitaire ; 1 cuisine pédagogique 25m², 1 salle des professeurs, 1 lieu dédié à l'accueil des enfants en difficulté dans la classe (40^{m2}), 1 atelier arts plastique (60^{m2}), 1 espace bricolage (30^{m2})
- le lieu de vie en internat situé à Raizeux à 35 km de St Lambert des Bois comporte plusieurs bâtiments entourés d'un grand jardin d'environ 1000^{m2} :
 - ✓ 1 belle demeure bourgeoise (213^{m2})
 - ✓ le bâtiment école (275^{m2}) avec 3 classes et 1 bureau pour les enseignants
 - ✓ 1 autre bâtiment où se trouve le bureau du chef de service et des espaces de réserves.

- le lieu de vie en internat situé au Mesnil Saint Denis dans une résidence pavillonnaire à 7km de St Lambert des bois :
 - ✓ une maison de 240^{m2} de surface habitable
 - ✓ 140^{m2} de garage, réserve, buanderie
 - ✓ un jardin de 500^{m2}
 - ✓ une petite maisonnette de 50^{m2} au fond du jardin.

3.3 L'hygiène et l'intimité

- afin de préserver l'intimité des enfants et d'adoucir la vie collective en internat, les chambres accueillent 3 enfants au maximum
- chaque unité de vie est équipée d'un nombre de douches et de WC suffisant pour assurer de bonne condition d'hygiène et d'intimité aux enfants
- les enfants bénéficient d'une armoire personnelle fermée à clé ou d'un casier personnel sécurisé pour entreposer leurs affaires.



3.4 La sécurité et la remise aux normes ERP

- tous les bâtiments viennent d'être remis aux normes « sécurité incendie ». Le Logis doit faire face à un important problème de dégradations fréquentes des blocs alarmes et des extincteurs par les enfants inconscients du danger que ces actes représentent pour leur sécurité. Un projet de sensibilisation avec l'aide de la caserne de pompiers de Chevreuse est en cours de réalisation
- en ce qui concerne les remises aux normes ERP, le bâtiment administratif est entièrement conforme. L'aménagement d'une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite est en projet sur la Source et divers aménagements liés à l'accessibilité (largeur des portes, pente de pallier et chemin d'accès...) sont prévus dès que les fonds nécessaires auront été débloqués par les financeurs.

3.5 La qualité des prestations supports à l'accompagnement

La restauration :

- **l'équilibre alimentaire**, les repas sont préparés en cuisine familiale sur les unités de vie. Les menus sont élaborés par les maîtresses de maison qui allient les contraintes budgétaires avec l'équilibre alimentaire et les suggestions des enfants. Légumes et fruits sont au menu tous les jours afin d'élargir la palette de goût des enfants souvent adeptes de la « mal bouffe ». Les éducateurs et les maîtresses de maison sont informés des consignes transmises par les familles concernant les régimes particuliers. Ces informations figurent dans les classeurs individuels des enfants sur le groupe
- **le respect des pratiques religieuses**, la nourriture Hallal n'est pas prévue dans l'établissement et les familles en sont averties au moment de l'admission. Des plats de substitution (œufs, poissons, autres viandes) sont systématiquement préparés pour les enfants de confession musulmane en remplacement des nourritures interdites.

Les prestations logistiques :

- **l'entretien des locaux**, passage bihebdomadaire d'une entreprise de nettoyage dans les locaux administratifs et scolaires. Les maîtresses de maison sont en charge des unités de vie avec l'aide des enfants dans une démarche éducative. A chaque vacances scolaires, est prévu le passage de l'entreprise de nettoyage sur les lieux de vie pour un ménage de fond, vitres comprises.
- **l'entretien du linge**, les familles ont la charge de l'entretien du linge de leurs enfants. Cependant les lieux de vie sont équipés de machine et de sèche-linge et en cas d'accident ou de manque, le linge des enfants est lavé concernant la literie :
 - ✓ la housse de couette est changée tous les 15 jours
 - ✓ le drap de dessous et la tête d'oreiller tous les vendredis
 - ✓ une fois par trimestre, les couettes et les oreillers sont désinfectés par un ESAT.
- **les transports** sont assurés de différentes façons :
 - ✓ 2 chauffeurs, qui connaissent les enfants et les consignes éducatives du Logis
 - ✓ 1 compagnie de taxis, en particulier pour les transports les plus lointains
 - ✓ Les éducateurs, pour les petits trajets (semi-internat, trajets gares-Logis pour les enfants autonomes, trajets pour les stages).

Le département du 78 étant particulièrement vaste, la question des transports est un point délicat dans l'organisation de l'institution. D'une part, ils sont chronophages, onéreux et particulièrement fatigants pour certains enfants qui peuvent faire jusqu'à 1h30 de transport plusieurs fois par semaine. D'autre part, la décision des modalités d'accueil ne doit pas répondre qu'à une seule question de distance mais doit rester un élément de soin à part entière. L'équipe reste vigilante à cet aspect au moment des admissions et la proximité géographique est impérative pour l'accueil en semi-internat.

OBJECTIFS :

- ⇒ Développer l'**accessibilité** : finaliser la chambre espace handicapé et les autres aménagements demandés par la loi du 11 février 2005-102
- ⇒ Mettre en place une **signalétique** pour améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs.
- ⇒ Poursuivre la réflexion pour encourager les enfants et les adultes **à investir les lieux de vie** afin de les rendre plus personnel et plus chaleureux.
- ⇒ Mettre en place **un dispositif de veille et d'enregistrement des incidents** (dégradations, pannes, incendie...)
- ⇒ Poursuivre la réflexion, sur le **site de Raizeux** trop éloigné et sur le **site du Mesnil** peu adapté, et l'inscrire dans le cadre du nouveau projet d'habilitation à présenter à l'ARS.
- ⇒ Concernant la restauration :
 - travailler avec l'infirmière pour améliorer d'avantage l'équilibre alimentaire des enfants dont certains ont des problèmes de surpoids
 - poursuivre la réflexion sur l'utilisation d'un réseau de producteurs locaux afin d'améliorer la qualité des produits utilisés.
- ⇒ Concernant les transports :
 - améliorer l'organisation du planning pour optimiser les transports et réduire la durée des « tournées »
 - établir une convention avec la compagnie de taxi afin de préciser les modalités souhaitées par l'institution concernant le transport des enfants
 - définir la zone de proximité géographique pour l'accueil en semi-internat
 - travailler sur l'implication des parents dans les transports, en particulier les lundis matin et vendredis
 - à partir d'un certain âge, travailler l'autonomie des enfants dans les transports jusqu'aux gares proches du Logis.

4. L'AVVEJ, ASSOCIATION GESTIONNAIRE... ET PLUS ENCORE

L'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes s'adresse à des enfants, des adolescents ou des adultes « confrontés à des problèmes d'ordre psychologique, éducatif ou social ». Cette association à vocation éducative et sociale est reconnue d'utilité publique depuis 1965.

4.1 Les options fondamentales (extraits)

- répondre à une demande complexe : une « demande sociale » qui émane des institutions publiques, la demande du jeune, celle de sa famille. L'intervention associative se veut donc souple pour répondre à des attentes complexes et parfois antagonistes
- développer de multiples domaines d'intervention (sociale, thérapeutique et pédagogique), au service d'une même finalité : **l'éducation** des enfants et adolescents qui lui sont confiés (cf. Principes d'action de l'AVVEJ).

4.2 La méthodologie de l'action

- pluridisciplinarité et compétences de l'équipe de professionnels
- souplesse et rigueur des modalités d'interventions
- incarnation d'une figure d'autorité et nécessité de poser un cadre, des limites et des interdits. Opposition à la notion de libre choix
- maintenir les catégories d'incertitude et du risque
- reconnaissance de la dissymétrie des places respectives des instances associatives, des structures et des acteurs quelle que soit leur fonction, et de leurs modalités de coordination
- mise en œuvre du principe d'extériorité
- espace pour l'imagination, l'inventivité et l'engagement de chacun.

4.3 Les orientations associatives

Dans une dimension prospective, l'AVVEJ entend s'appuyer sur ses valeurs et son expérience pour mettre en perspective ses actions au regard des évolutions de la société.

L'AVVEJ souhaite engager des projets de développement qui correspondent à des nécessités et résister à la tendance actuelle qui pose l'innovation comme seul facteur de progrès et de qualité. Cette tendance, poussée à l'extrême, tend à disqualifier l'existant au prétexte qu'il n'est pas nouveau.

L'AVVEJ revendique un espace de créativité propre, répondant ou non aux appels à projet, s'appuyant sur ses expériences, ses observations et les valeurs auxquelles elle croit. En plaçant comme primordiale et prioritaire la recherche des conditions qui permettent de soutenir les rencontres subjectives, l'institution entend préserver son utilité et le sens de son

action. Il s'agit d'amener la personne à comprendre sa situation et à se mettre en mouvement pour la faire évoluer.

Les orientations de l'AVVEJ sont plus amplement développées à travers ses « options fondamentales » (2004) et son Projet Associatif (2013 - 2018).

4.4 Les espaces de soutien et de rencontres

La culture AVVEJ s'incarne également à travers sa vie associative, démocratique et participative, avec notamment :

- le soutien du siège associatif aux établissements et services, sur les plans stratégiques, administratifs, financiers, techniques
- des espaces d'information et de réflexions communs aux professionnels de l'association : réunions par corps de métiers (direction, chefs de services, secrétaires, services comptables)
- un conseil d'administration où 3 sièges sont réservés aux représentants du personnel élus (hors CCE.)
- un séminaire associatif organisé tous les 2 ans
- les journées d'intégration des nouveaux salariés
- le journal associatif (Le Flash)
- des échanges entre établissements sur des thématiques transversales

L'AVVEJ appartient au Groupement Vers La Vie, avec deux autres associations :

- les 3A, Association des Amis de l'Association Vers la Vie, ayant pour but de :
 - ✓ de venir en aide moralement et, si besoin est, matériellement, aux jeunes qui ont quitté les établissements et services de l'AVVEJ, pour lesquels aucun organisme officiel ne peut intervenir (parrainages, accompagnement aux démarches, aides diverses).
 - ✓ de promouvoir des contacts et des échanges avec des associations ou organismes du même genre, et de participer à l'élaboration de projets innovants.
- l'ANREL, Association Nationale de Recherche, Enseignement et Loisirs, ayant pour objet :
 - ✓ de développer les études, les recherches et les innovations en matière d'action sociale
 - ✓ de promouvoir les actions de formation, d'enseignement et d'évaluation
 - ✓ de soutenir et mettre en œuvre des actions d'insertion sociale et professionnelle
 - ✓ de promouvoir et mettre en œuvre des loisirs éducatifs, culturels et sportifs
 - ✓ le maintien ou la création de toutes liaisons entre organismes utilisateurs, pouvoirs public et privés, fonds d'assurance formation, etc.

L'ANREL est notamment l'organisateur des séminaires associatifs de l'AVVEJ qui ont lieu tous les 2 ans.

5. LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Les principaux partenaires avec qui l'ITEP entretient des collaborations et coopérations interinstitutionnelles ou interprofessionnelles autour des jeunes accueillis, peuvent être présentés comme suit :

LA MDPH :

- **le référent en charge des liens avec les structures médico-sociales du département.** Ce référent « institutionnel » se rend au Logis au moins une fois par an pour suivre l'évolution de la scolarisation des jeunes dans l'institution et son adéquation avec le Projet Personnalisé de Scolarisation élaboré par les équipes de la MDPH
- **les Coordinations Handicap Locales (CHL),** en charge notamment de l'orientation des jeunes vers les établissements et services médico-sociaux
- **l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH,** qui effectue une évaluation des besoins et attentes de l'enfant, l'adolescent ou l'adulte handicapé, en amont de la commission d'orientation (CHL).

L'EDUCATION NATIONALE :

- **le référent de scolarité de l'établissement** en charge du suivi du projet scolaire et professionnel des jeunes accueillis exclusivement en scolarité interne
- **le référent de scolarité désigné pour chaque enfant** en inclusion scolaire au sein du dispositif MDPH
- **l'Inspection Académique**
- **les établissements scolaires.**

LES SOINS :

- **les CMP,** Centres Médico-Psychologiques, lieux d'information, d'accueil et d'orientation vers des consultations spécialisées, pour toutes les personnes en situation de souffrance psychologique (établissements sectorisés, rattachés à des centres hospitaliers)
- **les CMPP,** Centres Médico-Psycho-Pédagogiques, centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et adolescents, ainsi que leur famille
- **les établissements de santé,** en fonction de la sectorisation et en particulier le **Centre Hospitalier Intercommunal** Bècheville, l'Institut Marcel Rivière et le Centre Hospitalier Théophile Roussel de Montesson (pédopsychiatrie).

LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL :

- les ITEP-SESSAD du département
- l'AIRe, Association Nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de leurs Réseaux
- les autres structures médico-sociales du département des Yvelines (réunions plusieurs fois par an)

LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

- les services départementaux (PMI, ASE)
- les établissements et services sociaux relevant de la protection de l'enfance (MECS, AEMO,...).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- les centres de formation et d'apprentissage
- les entreprises et autres lieux de stage
- les Centres d'Information et d'Orientation (CIO de Versailles, Odysea, les missions locales...).

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES, CENTRES DE LOISIRS ET D'ANIMATION :

Au-delà des accompagnements, les professionnels de l'ITEP sont amenés à participer à différentes instances, à savoir à ce jour :

- les Commissions Handicap Local (CHL)
- **les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ?**
- rencontre des psychologues inter ITEP
- rencontre des directeurs du 78 travaillant dans le médico-social.

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement entrant dans une phase de stabilisation, ces participations sont amenées à se développer dans les années à venir. Il s'agira également d'établir des conventions formalisant ces collaborations avec les principaux partenaires. En termes de communication externe, le Logis **présente** chaque année son rapport d'activité sur le site de l'AVVEJ, à la page dédiée à l'établissement. **Les journées portes ouvertes annuelles seront pérennisées. A cette occasion, les jeunes pourront exposer les travaux réalisés dans le cadre des ateliers récemment mis en place.**

OBJECTIFS :

- ⇒ Formaliser des conventions partenariales, en particulier avec l'Education Nationale.
- ⇒ **Approfondir le travail avec les partenaires**, dans le champ médico-social (MDPH, autres établissements et services du département), de la scolarité, du soin, de la protection de l'enfance (ASE), de l'insertion professionnelle et de la vie sociale.
- ⇒ **Développer la communication externe de l'établissement** (sur le site de l'AVVEJ, lors des portes ouvertes, réunions d'information avec les professionnels partenaires...).
- ⇒ **Actualiser les supports internes relatifs au travail avec les partenaires** (annuaires partagés).
- ⇒ **Développer la participation des professionnels de l'établissement au sein des instances de coordination et d'échanges entre partenaires.**
- ⇒ **Renforcer les partenariats et les échanges avec les structures associatives, sportives et culturelles de proximité** (école de musique, MJC, association Antinéa, Culture du cœur...).

PARTIE IV. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET D'EVOLUTION

1. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

L'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT EN 2012-2013

- **une démarche participative :**

la direction a opté pour une dynamique participative, en mobilisant l'ensemble des équipes et les différents niveaux de la hiérarchie dans cette démarche. Cette démarche est menée simultanément à l'ITEP et au SESSAD, pour une réflexion cohérente et dynamique entre les équipes. Cette réflexion est principalement rythmée par l'organisation de groupes de travail.

- **des thématiques :**

- ✓ le « parcours du jeune », le « vivre ensemble », la « coordination interne et externe », sont des thèmes qui ont été identifiés compte tenu des enjeux institutionnels, issus du diagnostic du fonctionnement et de l'organisation. Ils ont été traités par trois groupes de travail dédiés
- ✓ ce diagnostic a été complété par un **Comité de pilotage, chargé du suivi de la démarche d'élaboration du projet d'établissement**. Ce Comité de pilotage est composé d'un administrateur de l'AVVEJ, de la direction, des chefs de service, de représentants des équipes thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

- **Les Groupes de travail :**

- ✓ Trois séances par groupe ont eu lieu sur chaque thématique retenue. Les groupes étaient composés de représentants des équipes administratives, techniques, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, et ce sur l'ensemble des différentes unités d'accueil.
- ✓ La diffusion des comptes rendus des groupes et d'un Journal projet, ainsi que l'organisation de réunions institutionnelles ont permis d'**informer régulièrement les équipes**.
- ✓ La rédaction du projet a été finalisée par la direction de l'établissement, en lien avec le prestataire ayant animé la démarche (EQR).⁴⁶

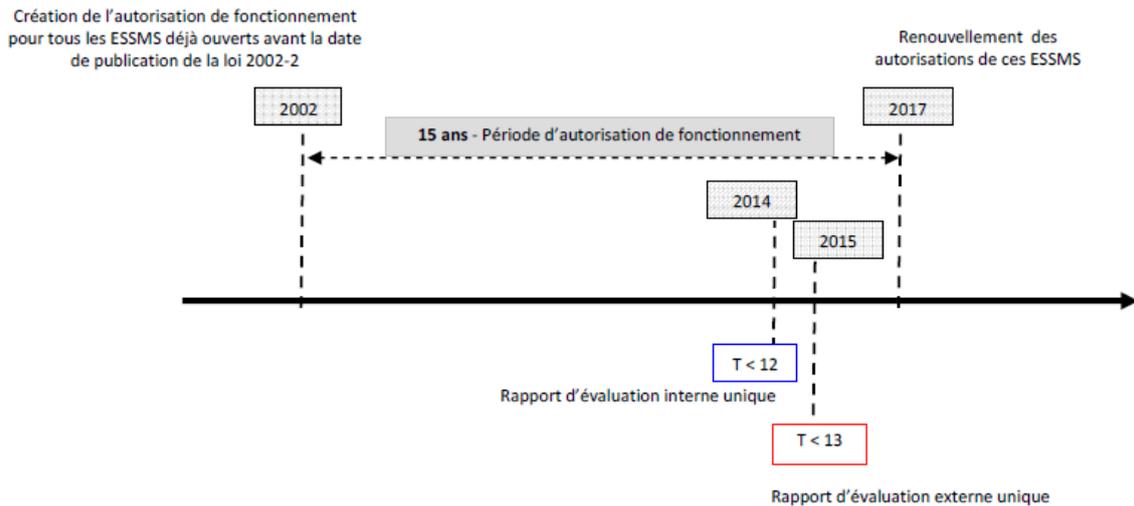
Il est prévu de répondre à l'obligation de consultation des représentants des jeunes accompagnés et leurs familles, dès que le **Conseil de la Vie Sociale** sera remis en place.

A partir du projet d'établissement, le Logis va pouvoir **actualiser les autres documents** prévus par la loi du 2 janvier 2002 et la loi du 11 février 2005 (Livret d'Accueil, Règlement de Fonctionnement, Projet Personnalisé d'Accompagnement...).

⁴⁶ Cabinet Conseil Spécialisé dans les politiques d'action sociale, médico-sociale et de santé.

2. LES DEMARCHES D'EVALUATION DE LA QUALITE

Selon le calendrier fixé par le Décret du 3 novembre 2011 et précisé par la Circulaire DGCS du 21 octobre 2011, l'ITEP est censé réaliser son évaluation interne avant le 1^{er} janvier 2014 et son évaluation externe avant le 1^{er} janvier 2015, avec un délai n'excédant pas 2 ans entre évaluation interne et externe.



Source : Circulaire du 21 octobre 2011 (annexe 2)

Si **une première évaluation interne a été initiée en 2009** à travers une réflexion collective des équipes, cette démarche n'a pas aboutie à la formalisation d'un plan d'action et d'un rapport d'évaluation.

En 2012-2013, la nouvelle direction, en accord avec l'organisme gestionnaire (AVVEJ), a opté pour **l'élaboration d'un projet d'établissement actualisé, comme base de l'évaluation interne et externe à mener.**

Or, au regard de l'actualisation du projet d'établissement en 2013, **conduire une évaluation interne avant le 1^{er} janvier 2014 paraît prématuré.**

Le report de la démarche permettrait en effet de **dégager le temps nécessaire à la mise en œuvre des objectifs mentionnés dans le présent projet d'établissement.**

Ce report aurait également l'avantage de **permettre une démarche d'évaluation conjointe à l'ITEP et au SESSAD du Logis.** Autorisé en 2005, le SESSAD n'est en effet pas soumis au même calendrier : les textes réglementaires prévoient une évaluation interne pour 2017 et une évaluation externe pour 2018.

En vue de concilier les dispositions réglementaires et le contexte particulier du Logis, il pourrait être envisagé de mener l'évaluation interne d'ici 2015 et l'évaluation externe d'ici 2017. Cette décision ne pourra être prise qu'avec l'aval de l'ARS.

Dans tous les cas, l'établissement conduira cette évaluation interne :

- sur un mode participatif et pluridisciplinaire
- en interrogeant les modalités de mise en œuvre du présent projet d'établissement
- en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm
- dans une dynamique générale de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Il s'agira ainsi de préparer au mieux l'évaluation externe.

OBJECTIFS :

⇒ **Réactiver le Comité de pilotage**, en vue d'assurer le suivi du plan d'action du projet d'établissement de préparer les évaluations internes et externes.

⇒ **Fixer, en concertation avec l'ARS, un calendrier de réalisation des évaluations interne et externe**, afin d'anticiper le renouvellement de l'autorisation de l'établissement à l'horizon 2017.

⇒ Sensibiliser le personnel aux **recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm**.

GLOSSAIRE

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AIRE : Association Nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et de leurs Réseaux

ANESM : Agence Nationale d'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

ANREL : Association Nationale de Recherche Enseignement et Loisirs

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AVVEJ : Association Vers La Vie pour l'Education des Jeunes

CASF: Code de l'Action Sociale et des Familles

CCE : Comité Central d'entreprise

CDAPH : Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CE : Comité d'Entreprise

CHL : Coordination Handicap Locale

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

ERP : Etablissements Recevant du Public

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

Les 3A : Association des Amis de l'Association Vers la Vie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

PRIAC : PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

UNIO PSS : Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux

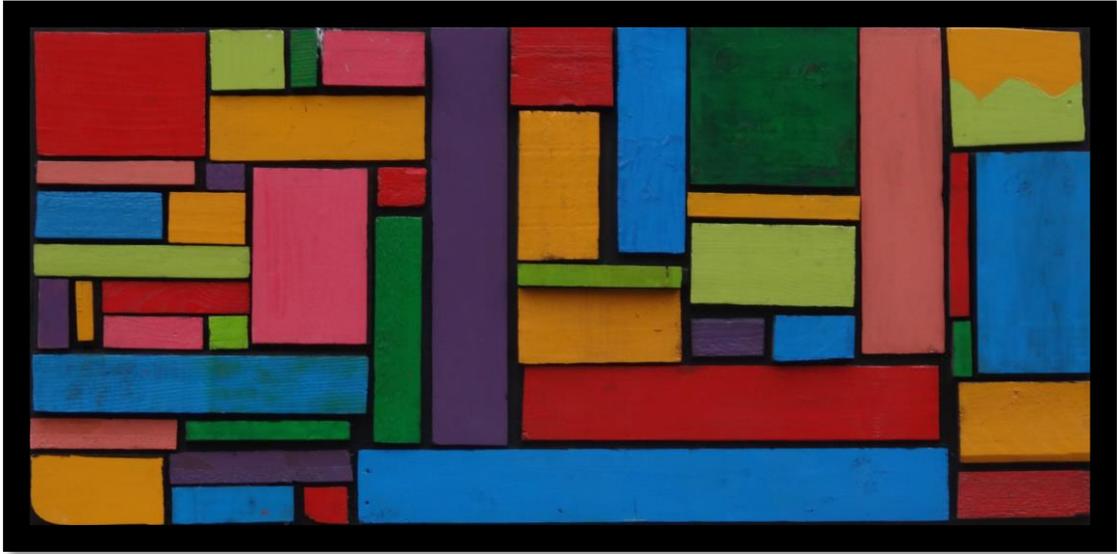


TABLEAU REALISE PAR LES ENFANTS DU LOGIS